

UFF OBLIGATIONS PRUDENCE

FONDS COMMUN DE PLACEMENT (FCP) DE DROIT FRANÇAIS

RAPPORT ANNUEL

Exercice clos le 31 mars 2026



MYRIA ASSET MANAGEMENT

Siège social : 70, avenue de l'Europe 92270 BOIS-COLOMBES
Société par Actions Simplifiée au capital de 1 500 000 € - RCS Nanterre 804 047 421
Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP 1400039

SOMMAIRE

Acteurs	3
Caractéristiques de votre FCP et Informations concernant les placements et la gestion.....	4
Autres informations	15
Rapport d'activité de l'OPCVM maître « UFF OBLIGATIONS PRUDENCE »	16
Rapport certifié du commissaire aux comptes	30
Information périodiques SFDR article 8	67

- **Comptes annuels**

- Bilan Actif
- Bilan Passif
- Hors-Bilan
- Compte de Résultat

- **Annexes aux comptes annuels**

- Règles et méthodes comptables
- Évolution de l'actif net
- Compléments d'information

- **Rapport du Commissaire aux Comptes relative sur les comptes annuels au 31 mars 2026**

Acteurs

Société de gestion : MYRIA ASSET MANAGEMENT

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 500 000 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 804 047 421
Société de gestion agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 14 octobre 2014 sous le numéro GP-14000039
Siège social : 70, Avenue de l'Europe 92270 Bois-Colombes - France

Dépositaire : CACEIS Bank

Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 1 280 677 691,03 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 692 024 722
Établissement de crédit agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)
Siège social : 89-91, rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge
Adresse postale : 12, place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX

Gestionnaire Comptable par délégation de la Société de gestion : CACEIS Fund Administration

Société Anonyme au capital de 5 800 000 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 420 929 481
Siège social : 89-91, rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge
Adresse postale : 12, place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX

Commissaire aux comptes : DELOITTE & ASSOCIÉS, représenté par Atsou DOH

6, place de la Pyramide - 92908 PARIS LA DEFENSE - FRANCE

Caractéristiques de votre FCP et Informations concernant les placements et la gestion

FORME JURIDIQUE : Fonds Commun de Placement (FCP) de droit Français

FONDS MULTI-PARTS : oui

CODE ISIN :

- FR0014001HH2 OBLIGATIONS PRUDENCE M
- FR0014001HG4 OBLIGATIONS PRUDENCE A
- FR001400OYG7 OBLIGATIONS PRUDENCE N
- FR001400UWL8 OBLIGATIONS PRUDENCE CT

AFFECTATION DES RÉSULTATS : Capitalisation

OBJECTIF DE GESTION

Le FCP a pour objectif d'obtenir, sur la durée de placement recommandée, une performance supérieure à €STR capitalisé + 0,95% pour les parts A, à €STR capitalisé + 0,95% pour les parts N et à €STR capitalisé + 1,50% pour les parts M, nette des frais de gestion réels, par le biais d'une gestion discrétionnaire mise en œuvre sur différentes classes d'actifs (monétaire, obligations, actions, obligations convertibles) et sur toutes les zones géographiques à travers des investissements en organismes de placement collectif (OPC) et produits dérivés listés.

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence auquel peut être comparée la performance du FCP est €STR capitalisé quotidiennement. L'€STR (Euro Short Term Rate) est un taux représentant la référence du prix de l'argent au jour le jour sur le marché interbancaire de la zone Euro.

L'€STR est l'acronyme de Euro Short-Term Rate (en français « taux en euro à court terme »). Ce dernier est calculé chaque matin et publié à 9h sur la base de données récupérées au plus tard à 7h. L'€STR repose sur les taux d'intérêt des emprunts en euros sans garantie, contractés au jour le jour par les établissements bancaires. Ces taux d'intérêt sont obtenus directement par la BCE dans le cadre de la collecte de données statistiques du marché monétaire.

L'€STR est administré directement par la Banque Centrale Européenne (BCE).

Des informations complémentaires sur l'indicateur de référence sont accessibles à l'adresse suivante :

https://www.ecb.europa.eu/stats/financial_markets_and_interest_rates/euro_short-term_rate/html/index.en.html

La gestion du FCP n'est pas corrélée à celle d'un indicateur de référence. L'indicateur de référence €STR capitalisé est un indicateur de comparaison a posteriori. Par conséquent, la performance du Fonds peut s'éloigner durablement de celle de son indicateur de référence.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la SGP dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Pour atteindre son objectif, le gérant mettra en œuvre une gestion discrétionnaire et opportuniste entre les différentes classes d'actifs au travers d'une sélection d'OPC et ETFs respectant les critères d'éligibilité du Code monétaire et financier, de produits dérivés listés. Les OPC sous-jacents relèvent des articles 8 ou 9 du Règlement SFDR pour au moins 70% de l'actif net du fonds. Les stratégies sous-jacentes sont différentes et indépendantes les unes des autres.

Les limites méthodologiques peuvent s'apprécier en termes de nature de l'information ESG (quantification de données qualitatives), et d'homogénéité des données ESG (différence et évolution méthodologiques).

La stratégie de gestion consiste à construire, à travers une gestion active de l'allocation d'actifs, un portefeuille représentatif des anticipations de l'équipe de gestion sur les marchés financiers.

Le portefeuille sera géré de manière dynamique : il sera ajusté régulièrement en vue de s'adapter aux évolutions du marché et aux convictions de l'équipe de gestion, de sorte que son exposition aux différentes classes d'actifs pourra varier sensiblement dans le temps.

Le fonds n'a pas vocation à mettre en œuvre des stratégies spécialisées sur les devises. L'acquisition d'OPC libellés dans une autre devise que l'euro fera le plus souvent l'objet d'une couverture du risque de change. Le FCP pourra par ailleurs présenter un risque de change indirect en raison de ses investissements dans des OPC dont la devise de comptabilité est l'euro mais qui sont exposés à un risque devise sous-jacent.

Le processus de gestion débute par la définition de l'allocation d'actifs du portefeuille.

Sur la base d'une analyse macro-économique approfondie et d'une étude des différents segments de marché, l'équipe de gestion détermine des scénarios d'évolution à court et moyen terme sur chacune des classes d'actifs et définit ainsi l'allocation d'actifs du portefeuille dans les limites présentées ci-dessus.

Au sein de chacune des différentes classes d'actifs, la société de gestion développe une analyse permettant de mettre en place une allocation spécifique (par thème, secteur, zone géographique, qualité de notation).

L'allocation entre les différentes stratégies au sein du Fonds est discrétionnaire, tout en étant encadrées par des limites prudentielles internes imposées en termes d'exposition, de sensibilité aux marchés.

L'allocation du portefeuille est ensuite complétée par une phase de sélection des gérants et de choix de titres.

Dans le cadre de la sélection d'OPC, l'expertise de MYRIA AM repose notamment sur sa capacité à identifier et sélectionner selon son appréciation, les meilleurs OPC sous-jacents afin de les assembler au sein d'un portefeuille mixte. Ce travail d'assemblage et de construction de

portefeuille passe par une phase de recherche et de sélection très approfondie au sein d'un univers de plusieurs milliers d'OPC sous-jacents. L'équipe de gestion s'attachera à retenir des gérants ayant prouvé leur aptitude à générer de la performance à travers différents cycles de marchés.

Le choix des gérants sous-jacents s'opère selon un double processus :

- une approche quantitative dont l'objectif est d'identifier les gérants capables de générer un alpha significatif et récurrent. Celle-ci est fondée sur une série de filtres tels que l'encours minimum, l'ancienneté du fonds, l'estimation des expositions aux différentes classes d'actifs.
- des critères qualitatifs appréciés après avoir rencontré les différentes sociétés de gestion visant à valider l'expertise, l'originalité, la qualité et les risques des supports utilisés. Parmi les critères évalués, l'équipe de gestion contrôlera notamment le degré de transparence du fonds, la clarté et l'efficacité du processus de gestion, la cohérence entre l'objectif de gestion annoncé et l'objectif atteint, historique et compétence des équipes de gestion, stabilité de la structure de gestion, évaluation de l'environnement opérationnel et administratif de la structure de gestion.

L'allocation globale du portefeuille est la suivante :

- poche « taux » : les investissements seront exclusivement réalisés via des OPC et des produits dérivés simples. Le fonds est investi en obligations, titres de créances négociables et instruments du marché monétaire. L'investissement peut représenter jusqu'à 105% de l'actif du fonds. Les obligations éligibles sont principalement les obligations qui ont une notation, à l'achat, égale ou supérieure à « BBB -> » (catégorie « investment grade ») ou de notation jugée équivalente par la société de gestion. La société de gestion ne recourt pas exclusivement et mécaniquement à ces notations et privilégie sa propre analyse des OPCVM pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs et décider de la dégradation éventuelle de la note et prendre ses décisions à l'achat, ou en cas de dégradation, afin de décider de les céder ou de les conserver. De manière accessoire (moins de 10% de l'actif du fonds), le fonds pourra détenir via la détention d'OPC, des obligations à caractère spéculatif (high yield) et des obligations convertibles.

Dans un but de couverture de ses actifs et/ou de réalisation de son objectif de gestion, et dans la limite de 100% de son actif, le fonds pourra avoir recours uniquement aux contrats financiers dérivés négociés sur des marchés réglementés (futures, options listées). Dans ce cadre, le gérant pourra constituer une exposition (sans recherche de surexposition) ou une couverture synthétique sur des indices, des devises, des secteurs d'activité ou des zones géographiques. A ce titre, le fonds pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille contre certains risques ou de s'exposer à des risques (taux, actions, change et crédit) ou à des composantes de ces risques (volatilité,...).

La trésorerie sera gérée via des OPC de type monétaire et monétaire court terme.

Le fonds n'a pas vocation à être emprunteur d'espèces. Néanmoins, une position débitrice ponctuelle peut exister en raison des opérations liées aux flux du FCP (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscription/rachat) dans la limite de 10% de l'actif net du fonds.

L'exposition du fonds au marché des actions pourra fluctuer à hauteur de minimum 0% de l'actif net et maximum 10% de l'actif net.

INFORMATION RELATIVES AU RÈGLEMENT SFDR ET TAXONOMIE

Le Fonds promeut les caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 relatif à la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« règlement SFDR »). », mais n'a pas d'objectif d'investissement durable. Le Fonds ne prend actuellement aucun engagement minimal en termes d'alignement sur le « règlement Taxonomie » (règlement (UE) 2020/852 instaurant un cadre pour promouvoir les investissements durables et modifiant le règlement SFDR). Le pourcentage minimum d'investissements alignés sur la Taxonomie que le Fonds s'engage à atteindre est par conséquent de 0 %. Le principe de « ne pas causer de préjudice important » ne s'applique qu'aux investissements sous-jacents au produit financier qui tiennent compte des critères de l'Union européenne relatifs aux activités économiques durables sur le plan environnemental.

PROFIL DE RISQUE DU FCP

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.

Au travers des investissements du FCP, les risques pour le porteur sont les suivants :

Risques principaux

➤ Risque de taux

Le risque de taux correspond au risque lié à une remontée des taux des marchés obligataires, qui provoque une baisse des cours des obligations et par conséquent une baisse de valeur liquidative de l'OPCVM.

Exemples :

- pour une sensibilité de -1, une hausse des taux de 1% se traduirait par une hausse de 1% du portefeuille ;
- pour une sensibilité de 4, une hausse des taux de 1% se traduirait par une baisse de 4% du portefeuille.

➤ Risque actions

Si les actions ou les indices, auxquels le portefeuille est exposé, baissent, la valeur liquidative du fonds pourra baisser. Les investissements en actions concernent les actions de grandes et moyennes capitalisations. Les investissements en actions de petites capitalisations sont limités à 5% de l'actif net du FCP.

➤ Risque de crédit

Le porteur est exposé au risque de défaillance d'un émetteur, mais ce risque est limité par la procédure de sélection des émetteurs décrite dans la partie « actifs » du prospectus.

L'attention des investisseurs est appelée sur l'orientation de gestion du FCP. Le portefeuille est susceptible d'être investi en titres spéculatifs dont la notation est basse ou inexistante et qui sont négociés sur des marchés dont les modalités de fonctionnement en termes de transparence et de liquidité peuvent s'écarter sensiblement des standards admis sur les places boursières ou réglementées européennes.

➤ **Risque de liquidité**

L'impossibilité pour un marché financier d'absorber les volumes de transactions peut avoir un impact significatif sur le prix des actifs.

➤ **Risque d'impact de l'utilisation des techniques financières liées aux instruments financiers à terme**

L'utilisation des instruments financiers à terme peut entraîner sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative, à la hausse comme à la baisse.

➤ **Risque lié à la gestion discrétionnaire**

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, obligations). Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

➤ **Risque de perte en capital**

Le fonds ne bénéficie d'aucune garantie ni de protection ; il existe un risque que le capital investi ne soit pas intégralement restitué. Le porteur est averti que l'objectif de performance est donné à titre indicatif et ne peut en aucune manière constituer une obligation de résultat pour la société de gestion.

Risques accessoires

➤ **Risque lié aux investissements en actions de petites capitalisations**

Il s'agit d'un risque de faible liquidité des titres émis par les « petites capitalisations » c'est à dire celui de ne pas pouvoir vendre ou acheter des actions instantanément sur le marché ou que la vente se réalise à un prix inférieur au prix souhaité. Par ailleurs, le gérant peut être parfois confronté à une information parfois insuffisante sur ce type de valeurs (peu d'analyses financières concernant les sociétés caractérisées par une faible capitalisation).

➤ **Risque lié à la détention d'obligations convertibles**

La valeur des obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs tels que le niveau des taux d'intérêt, l'évolution du prix des actions sous-jacentes, l'évolution du prix des dérivés intégrés dans le FCP. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

➤ **Risque lié à l'investissement en titres spéculatifs (« High Yield »)**

Le Fonds pourra être amené à investir dans des titres de créances spéculatifs, (ou « High Yield ») qui ont un risque de défaillance plus élevé que les titres de la catégorie « Investment Grade ». En cas de baisse de ces titres, la valeur liquidative du Fonds pourra baisser.

➤ **Risque de change**

Il s'agit du risque de baisse des devises de cotation - hors euro - des instruments financiers sur lesquels est investi l'OPCVM par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. En raison de sa stratégie d'investissement, le FCP est soumis à un risque de change modéré, le niveau d'exposition du portefeuille du FCP en titres dont la devise de cotation ou de valorisation n'est pas l'euro pouvant atteindre 5 % de l'actif net du FCP. Le gérant s'autorise, d'une façon discrétionnaire, à initier des opérations de couverture de change pour protéger le portefeuille d'un impact change.

➤ **Risques en matière de durabilité**

Les risques en matière de durabilité font référence à des événements ou conditions d'ordre environnemental, social, ou de gouvernance qui, s'ils se matérialisent, ont ou peuvent potentiellement avoir un impact négatif significatif sur les actifs, la situation financière, les bénéfices, ou la réputation d'une société. Ces risques peuvent notamment comprendre, mais sans s'y limiter, le changement climatique, la biodiversité, la gestion de la chaîne d'approvisionnement, la fiabilité des produits et la déontologie des entreprises.

De plus, des risques supplémentaires peuvent résulter des limites inhérentes aux approches en matière de critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance), dans la mesure où l'on observe un manque de standardisation des règles régissant les critères ESG et le reporting des indicateurs ESG par les entités souveraines ou privées. Il n'existe aucune garantie que les OPCVM/FIA qui intègrent des critères ESG au sein de leur processus d'investissement tiennent compte de l'ensemble des indicateurs pertinents à cet égard, ni aucune garantie que de tels indicateurs soient tous comparables. En outre, les OPCVM/FIA peuvent faire appel, pour leurs données ESG, à des prestataires externes spécialisés dans ce type d'analyse. Ces données peuvent s'avérer incomplètes, inexactes ou non disponibles et différer des données obtenues auprès d'autres sources. Le recours à des sources de données et/ou à des prestataires différents peut, à terme, avoir un impact sur l'univers d'investissement ou sur le portefeuille et la performance de l'OPCVM/FIA.

➤ **GARANTIE OU PROTECTION**

Le FCP ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

COMPOSITION DE L'ACTIF DU FCP

➤ **Les actifs de l'OPCVM**

Afin de réaliser son objectif de gestion le FCP est investi en :

Actions

Néant en direct.

Obligations, titres de créances et instruments du marché monétaire

Néant en direct.

Parts et/ou actions d'OPC (jusqu'à 100% de l'actif net du FCP)

Le fonds pourra investir dans les limites réglementaires de 100% en parts ou actions d'OPCVM et dans la limite de 30% en, FIA de droit européen répondant aux 4 critères de l'article R214-13 du code Monétaire et financiers.

L'exposition du portefeuille aux principaux risques de marchés induite par les investissements en titres d'OPC résulte de la souscription :

- d'OPC principalement exposés en actions dans la limite de 10 % de son actif net. Les OPC éligibles sont investis sur toutes zones géographiques, tous styles de gestion, taille de capitalisation dont les petites capitalisations ou secteurs. L'exposition aux entreprises de petites tailles et dont la capitalisation boursière reste inférieure à 300 millions d'euros seront limités à 5 % de l'encours net du fonds. Le FCP ne pourra pas être exposé aux actions issues des marchés émergents.
- d'OPC principalement exposés en taux (titres de créances et instruments du marché monétaire) dans la limite de 100 % de son actif net. Les titres de créances et instruments du marché monétaire éligibles sont sur tous types de maturités, toutes qualités de signatures et toutes zones géographiques. L'exposition « taux » sera réalisée exclusivement via des parts ou actions d'OPC ou des produits dérivés simples. Les titres éligibles sont, lors de leur acquisition, les titres qui ont une notation minimale « BBB- » ou notation jugée équivalente par la société de gestion. La sensibilité du portefeuille sera comprise entre -1 et +4.
- d'OPC à allocation variable (y compris de type absolute return) jusqu'à 20 % de son actif net. Ces OPC pourront notamment mettre en œuvre des stratégies de gestion alternative ou de performance absolue.

Le fonds ne pourra pas investir plus de 20 % de son actif net dans un même OPC.

La somme des expositions en FCP Actions, Obligations HY et Absolute Return et en tous types d'actifs qui constitueraient une source de performance potentielle élevée pour l'OPCVM ne peut être supérieure à 30 %.

➤ **Les instruments dérivés**

Dans un but de couverture de ses actifs et/ou de réalisation de son objectif de gestion, et dans la limite de 100% de son actif net, le Fonds pourra avoir recours aux contrats financiers négociés sur des marchés réglementés (futures listés, options listées). Dans ce cadre, le gérant pourra constituer une exposition (sans recherche de surexposition) ou une couverture synthétique sur des indices, des secteurs d'activité ou des zones géographiques. A ce titre, le fonds pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille contre certains risques (actions, taux, change et crédit) ou de s'exposer à des risques (actions, taux et crédit...).

Nature des marchés d'intervention

- ☒ Marchés réglementés
- ☒ Marchés organisés
- ☐ Marché de gré à gré

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir, dans le but de d'exposition et de couverture du portefeuille

- ☒ Risque actions
- ☒ Risque taux
- ☒ Risque de crédit
- ☒ Risque de change uniquement en couverture

Nature des interventions : l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion

- ☒ Couverture

☒ Exposition

Nature des instruments utilisés

- ☒ Options listées et futures listés : sur actions, indices financiers, devises, taux
- ☒ Change à terme (couverture uniquement)

Stratégie d'utilisation des instruments dérivés pour atteindre l'objectif de gestion

Le fonds pourra avoir recours à des instruments financiers à terme afin de réduire ou augmenter son exposition aux risques et investissements sous-jacents.

La somme de ces engagements est limitée à 100% de l'actif net.

➤ **Les titres intégrant des dérivés**

Néant en direct

➤ **Les dépôts**

Le fonds commun de placement n'effectuera pas de dépôts.

➤ **Les emprunts d'espèces**

L'OPCVM pourra effectuer temporairement des opérations d'emprunts d'espèces dans la limite de 10% de son actif net, les opérations de prêt d'espèces étant par ailleurs prohibées.

➤ **Les acquisitions et cessions temporaires de titres**

Le fonds commun de placement n'effectuera pas opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

➤ **Contrats constituant des garanties financières**

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré ou les cessions temporaires de titres, le Fonds peut recevoir des garanties (appelées collatéral) ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie et de se prémunir d'un défaut des contreparties avec lesquelles ces opérations sont nouées.

Les garanties financières reçues sont constituées d'espèces ou de titres financiers. Le collatéral reçu dans le but de réduire le risque de contrepartie doit répondre entre autres aux critères de liquidité, d'évaluation, de qualité de crédit des émetteurs ainsi que de corrélation et de diversification. Ainsi, toute garantie financière reçue respecte les principes suivants :

- Liquidité : toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent ;
- Cessibilité : les garanties financières sont cessibles à tout moment ;
- Évaluation : les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne au prix du marché ou selon un modèle de pricing. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit ;
- Qualité de crédit des émetteurs : les garanties financières sont de haute qualité de crédit selon l'analyse de la société de gestion ;
- Placement de garanties reçues en espèces : elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'État de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM /FIA monétaires ou monétaires court terme), soit

- investies en OPCVM/FIA monétaires ou monétaires court terme, soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit ;
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie ;
 - Diversification : l'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20 % de l'actif net ;
 - Conservation : les garanties financières reçues sont placées auprès du dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières ;
 - Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

CHANGEMENTS INTERVENUS

8 avril 2025

- Fusion-absorption du fonds « UFF ALLOCATION PRUDENCE C code ISIN : FR0007439260 dans les parts CT du FCP « UFF ALLOCATION PRUDENCE » code ISIN : FR001400UWL8

1 octobre 2025

- Changement de dénomination du fonds « UFF OBLIGATIONS PRUDENCE »
- Modification de la stratégie d'investissement : Modification de l'exposition du FCP aux actions : Elle est maintenant de 0 % au lieu du maximum de 10 %.

CHANGEMENTS ENVISAGÉS

1^{er} juin 2025

- Changement du signataire chez Deloitte & Associés, Monsieur Atsou DOH à la place de Monsieur Olivier GALIENNE.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

Préambule :

Conformément aux Directives UCITS V et AIFM, MYRIA ASSET MANAGEMENT a mis en place une politique de rémunération applicable aux collaborateurs dont les fonctions sont susceptibles d'influencer le profil de risque de la Société de Gestion et/ou des OPCVM et FIA gérés. La politique de rémunération aligne les risques pris par le personnel avec ceux des investisseurs et ceux de la société de gestion ; elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion.

Le présent document est établi dans le prolongement de cette politique et vise à détailler les éléments quantitatifs et qualitatifs relatifs aux rémunérations versées au titre de l'exercice comptable 2025.

Éléments qualitatifs :

Conformément à la politique de rémunération de la Société de Gestion, la décision d'attribution des rémunérations est prise collégialement par le Comité de Direction de MYRIA ASSET MANAGEMENT et présentée au comité des nominations et rémunérations de l'UFF.

Le montant de ces rémunérations est apprécié sur la base des critères tels que déterminés dans la politique de rémunération (exemples : évaluation qualitative des résultats et performances individuelles, appréciation du respect des procédures et de l'environnement de contrôle et de conformité...).

S'agissant des rémunérations variables, elles prennent exclusivement la forme de primes exceptionnelles ayant la nature de traitements et salaires. Compte tenu des montants déterminés au titre de l'exercice 2025, aucun versement en parts d'OPCVM ou de FIA ni report de versement n'ont été mis en œuvre.

Le Comité de Direction procède annuellement à une revue de la politique de rémunération et veille à sa conformité à la réglementation.

Éléments quantitatifs :

Le personnel concerné ainsi que les rémunérations afférentes sont détaillés ci-dessous :

Effectif total sur l'année 2025 : 11 dont 9 preneurs de risque.

Rémunération brute totale + montant brut primes versées au titre de l'année 2025 : 1422 milliers d'euros, le tout ventilé de la façon suivante :

1. en fonction des catégories de personnel :

- 1319 milliers d'euros versés aux preneurs de risque,
- 103 milliers d'euros versés aux autres collaborateurs,

2. en fonction de la nature de la rémunération : (Toutes typologies de collaborateurs confondues)

- 1121 milliers d'euros de rémunérations fixes,
- 301 milliers d'euros de rémunérations variables

FRAIS

Frais de gestion

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et Frais de fonctionnement et autres services *	Actif net	Part M : 0,50% TTC maximum Part A : 1,05% TTC Part N : 1,05% TTC Part CT : 1,05% TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	1 % TTC
Prestataires percevant des commissions de mouvement 100% Dépositaire (pour le traitement des ordres)	Prélèvement sur chaque transaction	De 10 euros à 150 euros HT selon la transaction et en fonction de la zone géographique (voir tarification ci-dessous**).

Commissions de surperformance	Actif net	La part variable des frais de gestion représentera 10 % TTC maximum de la différence, si elle est positive, entre la performance du Fonds et celle de l'indice €STR capitalisé majorée de 1,50% pour la part M et majorée de 0,95% pour la part A, la part N et la part CT
-------------------------------	-----------	--

Seuls les frais mentionnés ci-dessous peuvent être hors champ des 5 blocs de frais évoqués ci-dessus et doivent dans ce cas être mentionnés ci-après :

- les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du d) du 3° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec l'OPCVM) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : Lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

L'information relative à ces frais est décrite en outre ex post dans le rapport annuel de l'OPCVM.

Une quote-part des frais de fonctionnement et de gestion peut-être éventuellement attribuée à un tiers distributeur afin de rémunérer l'acte de commercialisation de l'OPCVM.

*Conformément à la Position-recommandation AMF DOC-2011-05, sont inclus dans les « frais de fonctionnement et autres services », les frais suivants :

- Les frais d'enregistrement et de référencement des fonds
- Les frais d'information clients et distributeurs
- Les frais des données
- Les frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc.
- Les frais liés au respect d'obligations réglementaires et aux reporting régulateurs

**** Prestations perçues par le dépositaire pour le traitement des ordres :**

Prestations & conditions tarifaires	ESES	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4
Frais de transaction (R/I ou S/R)	10 €	25 €	45 €	100 €	150 €
Instruction manuelle ou réparée	5 €	5 €	5 €	5 €	5 €

ESES : France, Belgique, Pays-Bas.

Zone Groupe 1 : Valeurs de la zone monétaire EUR (hors ESES & Slovénie) : Allemagne, Autriche, Espagne, Finlande, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Portugal + Clearstream, Euroclear, États-Unis, Japon, Norvège, Suède, Canada, Royaume-Uni, Suisse, Australie, Danemark.

Zone Groupe 2 : Israël, Thaïlande, Inde, Brésil, Slovénie, Nouvelle-Zélande, Hongrie, Taiwan.

Zone Groupe 3 : Mexique, Russie, République Tchèque.

Zone Groupe 4 : Qatar.

Pour information, le taux de frais courants prélevés par le fonds au titre de l'exercice clos au 31/03/2026 est de :

Pour la part M : 1,04%

Pour la part A : 1,59%

Pour la part N : 1,59%

Pour la part CT : 1,59%

Autres informations

EXERCICE DU DROIT DE VOTE AUX ASSEMBLÉES POUR LES TITRES EN PORTEFEUILLE

La société de gestion de portefeuille agit en toutes circonstances dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts et peut seule exercer les droits de vote attachés aux titres compris dans le fonds.

LA SÉLECTION ET L'ÉVALUATION DES INTERMÉDIAIRES ET CONTREPARTIES

Conformément au Règlement Général de l'AMF, la société de gestion a mis en place une « Politique de Meilleure Sélection / Meilleure exécution » des intermédiaires et contreparties, tenue à disposition des investisseurs sur le site internet de la société de gestion www.myria-am.com

L'objectif de cette politique est de sélectionner, selon différents critères prédéfinis, les négociateurs et les intermédiaires dont la politique d'exécution permettra d'assurer le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres.

RISQUE GLOBAL

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM sur les instruments financiers à terme est celle du calcul de l'engagement telle que définie à l'article 411-73 et suivants du Règlement Général de l'AMF. Le niveau maximal de l'engagement de l'OPCVM ne pourra dépasser une fois son actif net.

CRITÈRES ESG

Les informations sur les critères environnementaux, sociaux, et de qualité de gouvernance dans la politique d'investissement de cet OPCVM sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion : www.myria-am.com

POLITIQUE DE DISTRIBUTION

Le FCP a opté pour le mode d'affectation des sommes distribuables suivant : capitalisation.

RÈGLES D'INVESTISSEMENT

Le fonds respecte les règles d'investissement et les ratios réglementaires définis par le Code Monétaire et Financier et par le Règlement Général de l'AMF.

TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS – REGLEMENT SFTR – EN DEVISE DE COMPTABILITE DE L'OPC (EUR).

Au cours de l'exercice l'OPC n'a pas fait l'objet d'opération relevant de la réglementation SFTR.

LE POURCENTAGE D'EXPOSITION SOUS-JACENTE ATTEINTE AU TRAVERS DE L'UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS S'ÉLÈVE À :

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucune exposition à des produits dérivés.

Principaux mouvements de UFF OBLIGATIONS PRUDENCE

Achats	
Nom	Montant en €
LU2533810862/BNPP ESG EMU 13	26 876 800.43
LU1650487413/AMDI EUR GO 1-3Y ACC	25 841 806.16
LU1694214633/NORDEA1 LOW DUR EUR	20 530 652.98
LU0423949717/BNPP InstiCash EUR	10 470 866.06
LU0490769915/JAN HEND ABS RET IHC	9 971 467.05
FR0010389254/CM-AM Moneplus IC	9 825 533.58
LU0992624949/SECUFWEURACC	7 375 861.51
LU2696109565/BOND INVESTMENT OPPO	6 441 867.30
LU1932489690/CARMI PC FEURC	6 204 984.00
LU1585265819/TIKSHDUIAEUR	6 004 250.38
IE00BFZMJT78/NB-UL SH EB-EURIA	5 978 652.87
FR0010613521/Hugau Obli 1-3 I	5 970 779.73
LU1808849555/PAL-CA MED S-I4EUR	5 143 094.82
IE00BD5CVC03/BNY MELLON GLB SHRTD	2 681 223.65

Ventes	
Nom	Montant en €
FR0000985558/Ofi Invest ISR Monet	-20 133 814.97
FR001400KTL5/KALI TRANS ECOLO	-2 228 949.48

Les principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Acquisitions	Cessions
UFF Obligations Prudence	196 245 331,85 €	- 70 160 131.04 €

Rapport d'activité de l'OPCVM maître « UFF OBLIGATIONS PRUDENCE »

LE RAPPORT DE GESTION DE MYRIA ASSET MANAGEMENT. **AVRIL 2025 - MARS 2026**

avril 2025

Le mois d'avril 2025 a ressemblé à une grande lessiveuse, tant la volatilité a été exacerbée sur les marchés financiers. En effet, la mise en place de droits de douane, parfois stratosphériques, a été excessivement mal perçue par le monde politique et, bien sûr, par le monde financier. Pourtant, il est intéressant d'analyser le comportement des principaux marchés et secteurs au cours du mois d'avril, car certaines tendances identifiées les mois précédents semblent avoir été, une nouvelle fois, validées. Le 2 avril, dans une mise en scène hallucinante, le président Trump a annoncé des surtaxes douanières à l'encontre de 180 pays, pires que celles qui prévalaient après la crise de 1929, et devant entrer en vigueur le 9 avril. Le délai d'une semaine ainsi établi devait permettre aux pays impliqués d'entrer dans une sorte de négociation éclair visant à rétablir miraculeusement les déséquilibres pris en compte par l'administration américaine. Mais, en se focalisant uniquement sur le déficit commercial américain sur les échanges de biens, et en omettant sciemment l'« hénaurme » bénéfice commercial sur les échanges de services, Donald Trump s'est pris les pieds dans le tapis. Dès le 3 avril, les marchés financiers, notamment américains, signifiaient au locataire de la Maison-Blanche leur extrême mécontentement, de nombreux fournisseurs de l'économie américaine étant localisés dans les pays les plus taxés. Ainsi, entre le 2 et le 8 avril, le S&P 500 et le Nasdaq Composite se sont effondrés de 12 % et 13 % respectivement, portant le recul à plus de 20 % pour l'indice fortement pondéré en valeurs technologiques, alors que l'escalade des surtaxes entre la Chine et les États-Unis n'en finissait pas : les droits de douane étaient portés à 145 % pour les biens en provenance de l'Empire du Milieu et à 125 % pour ceux en provenance des États-Unis. Le 9 avril, alors que seuls quelques pays mineurs étaient entrés en négociation avec l'administration américaine, tandis que la plupart réfléchissaient à une riposte concertée, Donald Trump n'a pas eu d'autre choix que d'annoncer un moratoire de trois mois sur la mise en place des surtaxes douanières pour tous les pays sauf la Chine, en les fixant néanmoins à 10 % de manière indiscriminée. Sans surprise, cette pause a propulsé les marchés financiers, qui se sont repris vigoureusement dans la journée. Et depuis lors, ceux-ci ont entrepris de remonter lentement, avec parfois des à-coups. Mais chaque recul, volte-face ou camouflet infligé au président américain aura été considéré comme nécessaire pour minimiser l'impact d'une politique incompréhensible sur l'économie réelle et les chaînes d'approvisionnement, dont le rétablissement à la suite du Covid-19 avait pris presque trois ans. Sur cette séquence du mois d'avril, on retiendra donc que l'économie est une science, et que toute expérimentation hasardeuse se paie cash ; que l'Europe n'est jamais aussi forte que dans l'adversité ; et que la réindustrialisation des États-Unis, dont l'économie est fondée à près de 80 % sur les services, ne se fait pas en 24 heures — à l'instar de la paix entre la Russie et l'Ukraine.

Dans ce contexte, le CAC 40 et l'EuroStoxx 50 ne baissent finalement que de 2 % et 1 % respectivement, l'indice des banques de la zone euro se payant même le luxe de progresser de 0,4 % sur le mois après avoir chuté jusqu'à -15 % en début de mois. Et la palme revient une nouvelle fois au secteur de la défense, dont l'indice européen, incluant des titres britanniques, progresse de près de 5 %. De l'autre côté de l'Atlantique, le soulagement est palpable : si le S&P 500 baisse de l'ordre de 0,7 %, le Nasdaq, lui, progresse de 0,7 %, soutenus par l'effondrement du dollar de près de 4,5 % contre l'euro et contre le yen. Pour finir, sur le front obligataire, les taux à 10 ans européens affichent une baisse du même ordre que la hausse du mois dernier, à la suite de l'annonce du plan d'investissement allemand de 1 000 milliards sur dix ans, alors que le 10 ans américain fait à peu près du surplace de date à date, mais en ayant frôlé la déroute au cours du mois.

mai 2025

En mai 2025, les marchés ont été ballotés par les volte-face incessantes de Donald Trump concernant sa politique protectionniste, consistant à menacer d'imposer des droits de douane prohibitifs selon les pays ou les secteurs d'activité. Ainsi, alors que le Président avait décrété des tarifs de 145 % sur les biens importés de Chine au plus fort de la crise qu'il a lui-même provoquée, il les a subitement réduits le 14 mai de 115 points, atteignant un premier palier de 30 %. En signe de bonne volonté, la Chine a maintenu son différentiel négatif de 20 % avec les États-Unis, ramenant ses propres droits de 125 % à 10 %. À l'inverse, alors que les Européens semblaient déterminés à négocier, leurs propositions ont, sans raison claire, profondément irrité le Président américain, qui les a menacés de droits de douane allant jusqu'à 50 %. Ces menaces n'ont cependant pas été mises à exécution. L'analyse de la réaction des marchés financiers montre clairement que l'administration américaine a perdu en crédibilité, d'autant plus qu'Elon Musk a quitté le Département de la Réduction de la Dépense Publique (DOGE) après 130 jours d'inaction. Le taux à 10 ans américain s'est ainsi installé autour de 4,5 %, ce qui n'est pas une bonne nouvelle pour la première puissance mondiale. En effet, Moody's, 14 ans après S&P, a abaissé d'un cran la note de la dette américaine, lui attribuant désormais un AA+, une évaluation relativement généreuse compte tenu des niveaux d'endettement, surtout en comparaison avec des pays moins exposés. Sur le plan géopolitique, là encore, les gesticulations du Président américain ont eu aussi peu d'impact que les menaces européennes adressées à la Russie dans le cadre du conflit en Ukraine, ou à Israël. Le seul succès notable de l'administration Trump en mai reste la libération, le 12 mai, du dernier otage israélo-américain encore vivant. Cette opération, entièrement négociée par les États-Unis sans concertation avec Israël, a mis en lumière les profondes dissensions désormais visibles entre les deux pays. En résumé, en mai 2025, l'adage « Sell in May and go away » n'a jamais été autant invalidé depuis 1990, compte tenu de la forte reprise des marchés risqués. En Europe, le CAC 40 et l'EuroStoxx 50 ont bondi respectivement de 3.5 % et 5 %, certains secteurs enregistrant même des hausses à deux chiffres, comme les banques de la zone euro (+10.5 %) ou le secteur de la Défense européenne (+15.5 %). Outre-Atlantique, les marchés actions ne sont pas en reste : le S&P 500 a progressé de plus de 6 %, tandis que le Nasdaq s'est envolé de 9.5 %. Finalement, le MSCI World a gagné 6 %, en dollars comme en euros, la monnaie unique étant restée très stable face au billet vert. Enfin, le Bitcoin a atteint en cours de mois un nouveau record historique à plus de 111 000 \$, clôturant sur un gain mensuel supérieur à 10.5 %.

juin 2025

Juin 2025 a été remarquablement calme sur les marchés financiers, alors que l'actualité géopolitique a été particulièrement intense durant cette période. En effet, contre toute attente, le 13 juin dernier, Israël a lancé une attaque massive contre le régime des mollahs iraniens, avec pour objectif la destruction des infrastructures nucléaires civiles et militaires. Cette guerre, qui a duré douze jours, a été atypique à plusieurs égards, notamment parce que les deux belligérants n'ont aucune frontière commune et sont distants de plus de 900 km, selon le trajet le plus court. Alors que l'aviation israélienne pilonnait les cibles iraniennes, des drones et missiles envoyés par milliers par la République islamique ont constitué la principale réplique à l'opération de l'État hébreu. Mais ce sont surtout les frappes américaines contre les sites nucléaires iraniens, lors de l'opération nommée « Marteau de minuit », conduite par sept bombardiers furtifs ayant largué quatorze bombes pénétrantes, qui ont permis de mettre fin (provisoirement ?) au conflit et possiblement au programme nucléaire iranien. On aurait logiquement pu penser que les marchés financiers seraient les victimes collatérales d'un embrasement du conflit au Proche-Orient, mais en réalité, à part un soubresaut de 10 \$ sur le prix du baril de pétrole, aussi vite effacé qu'enregistré, il n'en a rien été, et ce, pour plusieurs raisons. Tout d'abord, pour la plupart des pays de la région, la plus grande menace au Proche-Orient est l'Iran, et le fait de retarder leur programme nucléaire constitue une excellente nouvelle pour la stabilité régionale. Plus précisément, à l'exception des alliés traditionnels de l'Iran, aucun pays arabe ou musulman n'a protesté contre cette opération militaire de grande envergure. Par ailleurs, l'opération « Lion levant » (Rising Lion) a révélé la faiblesse des soutiens du régime d'Ali Khamenei : au Liban, le Hezbollah semble pratiquement éradiqué après l'affaire des bipeurs et n'a pu qu'appeler ses partisans à manifester dans la rue. Les rebelles Houthis n'ont pas non plus pu lancer une attaque de grande envergure, leur arsenal ayant été sérieusement endommagé par les frappes de la coalition israélo-américaine, qui ont eu lieu depuis le 7 octobre 2023. Quant à la Russie, elle a préféré rester concentrée sur ses objectifs militaires en Ukraine. Ainsi, cette guerre éclair a éclipsé toute autre actualité, qu'il s'agisse des droits de douane, dont le moratoire expire le 9 juillet prochain, ou des actions des banquiers centraux. À ce sujet, en Europe, Christine Lagarde, après avoir abaissé une nouvelle fois de 0,25 % les principaux taux directeurs de la Banque centrale européenne — dont le taux des facilités de dépôt s'établit désormais à 2 % —, a annoncé que sa politique de normalisation était pour le moment terminée. Outre-Atlantique, lors de la réunion du FOMC du 18 juin, la Banque centrale américaine a une nouvelle fois laissé son taux directeur inchangé, à 4,25 % pour la borne basse, ce qui a déclenché la fureur de Donald Trump, qui a fustigé Jerome Powell sur son réseau social, TRUTH. En conclusion de ce semestre, on notera que les marchés sont extrêmement résilients. En Europe, les indices boursiers ne baissent que de quelques dixièmes de pourcentage sur le mois, que ce soit pour le CAC 40 (-0,90 %) ou pour l'Eurostoxx 50 (-1.1 %). Aux États-Unis, en revanche, les indices boursiers bondissent franchement et s'octroient de nouveaux records absolus : c'est le cas du Nasdaq, qui progresse de plus de 6 %, et du S&P 500, qui gagne plus de 5 % sur le mois en dollar. Sur le front obligataire, les taux à 10 ans allemands et français s'écartent d'environ dix points de base tandis que le taux à 10 ans américain se resserre de plus d'une quinzaine de points de base. Enfin, l'euro continue sur sa lancée et progresse de près de 4 % face au dollar et au yen.

juillet 2025

Décidément, les mois se suivent sans vraiment se ressembler, mais rien ne semble entraver la marche en avant des marchés financiers risqués. Juin s'était achevé sur une note plutôt positive,

malgré des tensions géopolitiques ravivées par la guerre israélo-iranienne de 12 jours. Fin juillet, l'actualité reste intégralement dominée par l'intense pression militaire sur la bande de Gaza et les entraves à l'acheminement de l'aide humanitaire vers sa population. La guerre russo-ukrainienne ne réapparaît dans le paysage médiatique qu'au gré des invectives de Donald Trump envers son homologue russe. Quant au régime des mollahs et sa répression sanglante, il semble tout simplement avoir disparu des radars. Cette normalisation d'une actualité pourtant délétère pourrait expliquer que le prix du baril de pétrole reste inférieur à son niveau d'avant le fameux « Liberation Day » du 2 avril, bien qu'en forte hausse sur le mois. Ce sont en réalité les accords commerciaux et les droits de douane annoncés en juillet qui ont animé les marchés financiers. Les Britanniques avaient ouvert la voie dès la fin mai, en concluant un accord établissant une taxation minimale de 10 % sur les biens produits au Royaume-Uni. Le 22 juillet, l'annonce d'un accord commercial "énorme" avec le Japon a ravivé l'optimisme des marchés. La majorité des biens nippons seront désormais taxés à « seulement » 15 %, à l'exception notable de l'aluminium et de l'acier, toujours taxés à 50 %. Cet allègement a permis aux industriels japonais de pousser un ouf de soulagement, le Nikkei 225 atteignant un sommet historique, proche des 42 000 points — une euphorie quelque peu retombée depuis. En Europe, c'est l'accord commercial du 27 juillet qui a été accueilli avec un certain soulagement, bien que certains termes paraissent étonnants. Par exemple, l'obligation faite aux Européens d'investir quelque 600 milliards de dollars aux États-Unis inclut un grand nombre de projets déjà validés par le secteur privé. Surtout, l'engagement d'acheter pour 750 milliards de dollars de produits énergétiques américains (pétrole, GNL, nucléaire, carburants ou semi-conducteurs) semble démesuré. La Commission européenne n'a en effet ni le pouvoir de passer commande, ni celui d'imposer quoi que ce soit aux entreprises européennes. Malgré tout, on peut raisonnablement penser que la phase la plus tendue des négociations tarifaires est désormais derrière nous. Ce sujet devrait moins peser sur la fin de l'année. Mieux encore : si l'impact réel de ces mesures est inférieur aux anticipations des économistes, cela pourrait constituer un puissant soutien aux actifs risqués, à commencer par les actions européennes. Depuis avril dernier, l'offensive commerciale américaine porte ses fruits. Les marchés actions outre-Atlantique ont presque comblé leur retard par rapport à ceux du Vieux Continent. En juillet, le S&P 500 et le Nasdaq ont progressé respectivement de 2,17 % et 3,7 %, contre 1,38 % pour le CAC 40 et 0,3 % pour l'EuroStoxx 50. Ainsi, l'écart de performance entre le S&P 500 et l'EuroStoxx 50 tombe désormais à moins de 2%, dans leur devise respective. Sur le front des taux d'intérêt, le vote de la « Big Beautiful Bill » le 3 juillet a été contrebalancé par les nombreux accords commerciaux qui permettraient de financer, en tout ou partie, les 3 300 milliards de déficit générés sur dix ans par cette loi de baisse des recettes fédérales. Le taux américain à 10 ans ne progresse que d'une dizaine de points de base sur le mois, en ligne avec les tendances observées sur les marchés obligataires allemand et français. Enfin, la défaite relative d'Ursula von der Leyen dans son bras de fer avec Donald Trump a fait trébucher la monnaie unique, qui recule de plus de 3 % face au dollar.

août 2025

Le mois d'août 2025 a été remarquablement calme, et les marchés, dans leur ensemble, ont poursuivi leur progression. Pourtant, le 1er août, les actions ont chuté d'environ 2 %, sous l'effet du déploiement par Donald Trump de deux sous-marins nucléaires près de la Russie, en réaction à des commentaires de l'ancien président et ancien Premier ministre Dmitri Medvedev, qu'il a qualifiés d'« incendiaires ».

».Mais, très vite, la torpeur estivale a repris ses droits et force est de constater que ni le conflit israélo-palestinien, ni l'intransigeance de Vladimir Poutine face aux puissances occidentales réclamant un cessez-le-feu n'ont eu le moindre impact sur les marchés financiers. De même, l'affrontement inhabituel entre le président américain et la gouverneure de la FED, Lisa Cook, n'a pratiquement eu aucun effet, alors même que cette dernière a saisi la justice pour invalider son limogeage par Donald Trump, qu'elle juge illégal. C'est plutôt le discours très accommodant de Jerome Powell à Jackson Hole — préfigurant une future baisse du principal taux directeur de la FED — qui a provoqué un nouveau recul du dollar. Seule la demande d'un vote de confiance du Premier ministre français, qu'il est a priori certain de perdre, a entraîné une baisse modérée des actions françaises ainsi qu'un élargissement de l'écart de taux avec l'Allemagne, revenu à 80 points de base sur la référence à 10 ans. Ainsi, sur le mois, seuls les indices actions français terminent en baisse : le CAC 40 et le CAC Mid reculent d'environ 1 %, tandis que le CAC Small ne s'effrite que de 0,15 %. À l'inverse, l'Eurostoxx 50 et le Stoxx 600 poursuivent leur progression, avec des hausses comprises entre 0,6 % et 1 %. Aux États-Unis, les indices restent portés à la fois par les résultats des entreprises et par l'activisme politique du président. Le S&P 500 s'adjuge ainsi plus de 2,5 %, tandis que le Nasdaq progresse de 1,6 %. En effet, si les dépassements d'attentes sont largement salués — comme pour MongoDB, qui bondit de plus de 31 % sur le mois —, les déceptions se paient très cher, à l'instar de Marvell Technology qui s'effondre de près de 20 % sur la période. Sur le front obligataire, si le taux à 10 ans allemand reste quasiment stable, le 10 ans français s'écarte de 16 points de base. Aux États-Unis, le 10 ans recule de 15 points de base, porté par l'espoir d'une réduction des taux directeurs. En corollaire, le billet vert perd à nouveau près de 2,5 % face à l'euro comme face au yen.

septembre 2025

Une nouvelle fois, les marchés ont fait fi de l'actualité politique et géopolitique et ont poursuivi leur progression en ce mois de septembre 2025. Ni la reconnaissance de l'État de Palestine par une dizaine de pays développés à l'initiative de la France et le plan de paix à Gaza élaboré par l'administration américaine, ni la pression exercée sur la Russie via un soutien accru de Donald Trump – décidément très en forme sur le plan de la politique extérieure – à l'Ukraine n'ont eu la moindre incidence sur les marchés financiers. En revanche, ceux-ci se sont focalisés sur deux faits majeurs. Le premier est la nomination de Stephen Miran, président du Conseil des conseillers économiques de Donald Trump, à un poste de gouverneur de la FED ; le second est la décision de la Réserve fédérale américaine de baisser enfin son taux directeur d'un quart de point afin de soutenir un marché du travail qui semble à la peine en ce moment. Pour mémoire, Stephen Miran est l'artisan du corpus économique de l'administration républicaine, dans la mesure où il a imaginé une hausse des droits de douane payés par les entreprises exportatrices vers les États-Unis pour financer le One Big Beautiful Bill Act, voté le 4 juillet dernier par le Congrès américain. Cette loi entérine des baisses massives d'impôts pour les plus riches, de l'ordre de 3 300 milliards de dollars sur dix ans, afin de favoriser l'investissement et la compétitivité des États-Unis, au détriment des prestations sociales destinées aux plus défavorisés. Ainsi, les marchés actions affichent des performances solides sur le mois, à l'instar du CAC 40 et de l'Eurostoxx 50, qui progressent respectivement de 2,6 % et 3,4 %. Outre-Atlantique, le S&P 500 et le Nasdaq Composite avancent quant à eux de plus de 3,5% et de plus de 5,5% respectivement. Sur le front des taux d'intérêt, c'est le calme plat : le taux à dix ans

américain ne recule que de 10 points de base, tandis que l'écart entre le dix ans allemand et le dix ans français ne s'élargit que marginalement, en dépit de la démission de François Bayrou et de son remplacement rapide par Sébastien Lecornu. Enfin, du côté des devises, l'euro progresse de 0,35 % face au dollar et de 1 % face au yen.

octobre 2025

Décidément, les mois se suivent et se ressemblent en cette année 2025, marquée par le financement du Big Beautiful Bill Act, lequel entraînera une augmentation du déficit budgétaire américain de 3 300 milliards de dollars sur dix ans, via la mise en place de droits de douane touchant la plupart des biens importés aux États-Unis. Sa digestion par le marché a conduit à une succession de niveaux record pour les indices boursiers. Pourtant, le mois a été riche en actualités. Le président américain a annoncé, le 10 octobre, des droits de douane de 100 % sur les biens en provenance de Chine. Depuis, un accord avantageux pour les deux premières puissances mondiales a été scellé par une poignée de main entre MM. Xi et Trump. Au Japon, l'élection de Sanae Takaishi au poste de Première ministre, à la suite de savants stratagèmes de constitution d'une coalition gouvernementale, a été saluée par les marchés actions locaux. Elle est considérée comme la digne héritière de l'inventeur des Abenomics, Shinzo Abe. Plus proche de nous, en France, la créativité d'une Assemblée nationale en roue libre a conduit au vote d'un amendement créant un impôt sur la fortune improductive, visant notamment le support euro des compagnies d'assurance-vie, pourtant essentiel au financement de l'État français, premier émetteur de dettes de la zone euro. Les banques centrales européenne et américaine ont tenu leur comité de politique monétaire ce mois-ci. La première a opté pour le statu quo sur les taux d'intérêt, maintenant le taux de dépôt à 2 % dans la zone euro, tandis que la Réserve fédérale a de nouveau abaissé son principal taux directeur, désormais compris entre 3,75 % et 4 %. Ce mouvement s'est immédiatement traduit par une légère pentification de la courbe des taux. Dans ce contexte, les marchés actions affichent une très grande forme. En Europe, le CAC 40, l'EuroStoxx 50 et le Stoxx 600 progressent respectivement de 3%, 2,5% et de 2,6 % et ont tous battu leur record historique au cours du mois. On notera toutefois une vraie déception pour les petites et moyennes capitalisations françaises, pénalisées de plein fouet par les errements politiques entourant le vote du budget de l'Etat pour 2026. Aux États-Unis, l'ambiance est également festive, portée notamment par les résultats des valeurs technologiques liées à l'intelligence artificielle : le S&P 500 et le Nasdaq avancent ainsi respectivement de 2,3% et de 4,7 %, indifférents à de 31 j de shutdown. Au Japon, le Nikkei 225, indice pondéré par les prix, s'envole de plus de 16,5 %, tandis que le Topix, plus représentatif car pondéré par les capitalisations boursières, progresse de plus de 6 %. Du côté obligataire, le paysage est plus calme. En Europe, l'un des éléments notables est que la France emprunte désormais plus cher que l'Italie sur l'ensemble des maturités jusqu'à 10 ans, mais l'écart entre les taux français et allemands se maintient aux alentours de 80 points de base. Aux États-Unis, le taux à 10 ans baisse de 8 points de base, mais repasse au-dessus de 4 %, niveau qu'il avait brièvement cassé en cours de mois. Concernant le crédit, les récentes faillites américaines n'ont pour l'instant eu aucune répercussion sur le marché dans son ensemble, les indices crédit et haut rendement aux États-Unis affichant respectivement une hausse de 0,38 et de 0,16 %. Enfin, l'euro recule de 1,7 % face au dollar américain, mais progresse de 2,3 % face au yen japonais. Et les cours de l'or ont continué de flamber, s'installant désormais juste au-dessus du seuil des 4000 dollars l'once, en hausse de 3,8 % sur le mois, mais à plus de 8,5% du plus haut atteint le 20 octobre.

novembre 2025

Le mois de novembre 2025 a permis aux marchés financiers de reprendre leur souffle, même si la volatilité a connu un regain de vigueur. En effet, les craintes des opérateurs ont finalement éclipsé les résultats des entreprises du secteur de l'intelligence artificielle, tandis que la géopolitique est restée omniprésente dans l'actualité. Concernant la possible révolution industrielle que représente l'IA, la bataille a fait rage sur le Nasdaq entre les différents acteurs du secteur. Tout d'abord, Meta a continué de pâtir des investissements annoncés le mois dernier, mais le fait qu'elle puisse collaborer plus étroitement avec Alphabet a provoqué un rebond violent du titre, qui avait perdu jusqu'à 25 % par rapport à son sommet atteint au mois d'août et qui termine le mois au même niveau qu'à la fin octobre. Sans surprise, la maison-mère de Google a su tirer profit de ces informations et affiche une progression impressionnante de plus de 10 % pour le quatrième mois consécutif, portant ainsi sa hausse sur le second semestre à plus de 80 %. Mais c'est sans conteste Nvidia qui a connu le parcours le plus chaotique, alors qu'elle a été la première entreprise à dépasser les 5 000 milliards de dollars de capitalisation boursière. L'annonce de résultats une nouvelle fois bien meilleurs qu'attendus n'a pas été bien accueillie par les investisseurs. En effet, ceux-ci s'interrogent sur la manière de rentabiliser des investissements extrêmement lourds et de plus en plus financés par de la dette émise par des véhicules spécifiquement créés à cet effet et ne figurant pas au bilan des géants du secteur. Ainsi, malgré des chiffres époustouffants, le titre phare du Nasdaq perd plus de 12 % sur le mois, effaçant plus de 700 milliards de dollars de capitalisation boursière. Sur le plan géopolitique, c'est la volonté affichée par l'administration américaine de parvenir à un cessez-le-feu entre la Russie et l'Ukraine, coûte que coûte, qui a dominé l'actualité, même si le plan américain semble reprendre l'ensemble des points revendiqués par Vladimir Poutine. Ce plan de paix, peu favorable aux Ukrainiens, est devenu la base des négociations, laissant une nouvelle fois les Européens sur place et empêtrés dans leur volonté de soutenir l'Ukraine sans véritablement s'engager dans une épreuve de force qu'ils considèrent comme très, voire trop, risquée. Dans ce contexte, le marché affiche des performances étonnamment stables sur le mois, même si ce surplace masque en réalité une grande nervosité. Le CAC 40 et l'Eurostoxx 50 présentent des performances tout juste positives, tandis que le Stoxx 600 progresse de près de 1 %, tiré par les sociétés pharmaceutiques, notamment suisses, et par les banques.

Aux États-Unis, le S&P 500 cède quelques dixièmes de pour cent, tandis que le Nasdaq Composite recule plus franchement, d'environ 2 %. Sur le front obligataire, les taux des emprunts d'État français, allemand et américain évoluent peu, tandis que les indices de crédit les plus risqués progressent légèrement malgré certains événements clairement identifiés. Enfin, l'euro reste ferme face au dollar américain et encore davantage face à la devise japonaise. C'est la première fois depuis l'entrée en vigueur de la monnaie unique qu'il faut plus de 180 yens pour acheter un euro.

décembre 2025

Le mois de décembre 2025 a une nouvelle fois été marqué par une hausse des actifs risqués, qui ont bénéficié d'une accalmie dans les interrogations concernant la rentabilité de l'intelligence artificielle pour les entreprises conceptrices et utilisatrices de modèles. Sur le front géopolitique, seul l'activisme du président américain a véritablement marqué les esprits. Sa volonté de parvenir à un accord de cessez-le-feu entre la Russie et l'Ukraine demeure intacte, même si les belligérants ne semblent probablement pas l'entendre de cette oreille. Pour preuve, cette attaque invérifiable

visant l'une des résidences du président russe, dénoncée par le Kremlin et parallèlement qualifiée de « mensonge » par Volodymyr Zelensky afin de justifier de nouvelles frappes. Néanmoins, entraînée par les États-Unis, l'Europe s'emploie également à mettre un terme à cette guerre fratricide. Conséquence de l'attention portée à Moscou, les manœuvres militaires de la Chine autour de Taïwan sont passées pratiquement inaperçues. Sur le plan économique, la Réserve fédérale américaine a de nouveau abaissé son taux directeur d'un quart de point lors de sa réunion de politique monétaire du 10 décembre, au vu de données rassurantes sur l'inflation mais plus mitigées sur le front de l'emploi. Toutefois, l'annonce, à la veille de Noël, d'une croissance annualisée de 4,3 % au troisième trimestre, contre 3,3 % attendu, a surpris positivement la communauté financière. Cette surprise a contribué à faire terminer l'indice de volatilité des marchés actions à des niveaux historiquement bas en fin d'année. Dans ce contexte, les marchés financiers affichent des performances attractives, notamment en Europe. Si le CAC 40 progresse timidement de 0,2 %, l'Euro Stoxx 50 et le Stoxx 600 enregistrent des hausses de plus de 2 %. On notera une nouvelle fois la progression de 8 % des banques européennes, tandis que le secteur de la défense reprend des couleurs avec une hausse de 3 % en décembre. Outre-Atlantique, les marchés ont plutôt repris leur souffle en décembre. Le Nasdaq fait du surplace, les prises de bénéfices sur les titres ayant le plus fortement progressé sur l'année étant contrebalancées par certaines hausses, notamment celle de Warner Bros, qui bondit de plus de 20 % à la suite de l'OPA de Netflix. De son côté, le S&P 500 affiche une légère progression de 0,5 %. En revanche, les emprunts d'État flanchent en décembre, sous le poids des importantes émissions à venir destinées à financer les dépenses courantes en France, le gigantesque plan d'investissements en Allemagne et la Big Beautiful Bill aux États-Unis. Ainsi, les taux souverains progressent de plus de 15 points de base en Europe et d'environ 10 points de base aux États-Unis. À l'inverse, les émissions considérées comme les plus risquées — à savoir les emprunts à haut rendement et la dette émergente en devises fortes — continuent de progresser en cette fin d'année. Enfin, l'euro termine l'année au plus haut face au dollar et au yen.

janvier 2026

Décidément, les mois se suivent et se ressemblent sur les indices des marchés actions, qui bénéficient toujours de la bienveillance des investisseurs. Néanmoins, la hausse de janvier cache de très larges fluctuations sur les cours de certaines valeurs ayant publié leurs résultats. Sur le front géopolitique et politique, c'est toujours l'administration Trump qui occupe tout l'espace médiatique disponible. Entre les bavures de l'ICE, la police américaine de l'immigration qui adopte des comportements de milice, et les menaces d'intervention armée en Iran, on en viendrait presque à oublier que Sébastien Lecornu a réussi son pari de faire passer un budget sans majorité, avec un effet très visible sur les taux d'intérêt français. Sur le front financier, en revanche, l'actualité des entreprises a été très riche, avec de nombreuses chausse-trappes dans lesquelles il ne fallait pas tomber. Par exemple, les résultats de Richemont le 15 janvier avaient déjà eu l'effet d'une douche froide sur l'ensemble du secteur du luxe en Europe et la prudence affiché par l'état-major de LVMH pour 2026, lors de la présentation des résultats annuels le 27 janvier, n'a non seulement rien arrangé, mais a complètement remis en cause le redressement boursier du groupe. Outre-Atlantique, l'annonce le même jour des résultats de Microsoft et de Meta s'est traduite par des réactions diamétralement opposées. Si Meta a rassuré les investisseurs sur sa capacité à autofinancer ses investissements liés à l'IA et a vu son titre progresser de plus de 10 %, cela n'a pas été le cas du créateur de Windows, qui a été lourdement sanctionné par une

baisse de 10 %. Enfin, les métaux précieux ont sans nul doute constitué le point d'orgue des marchés financiers en janvier, avec un rallye hallucinant suivi d'un effacement fracassant le dernier jour du mois, date à laquelle le successeur de Jerome Powell à la tête de la Fed, Kevin Warsh, banquier central à la réputation sans tache, a été dévoilé par le président Trump. En effet, l'or a progressé de plus de 25 % sur les quatre premières semaines de 2026, avant de reperdre près de 10 % lors des deux derniers jours. Sur la même période, l'argent, quant à lui, a gagné 63 % avant de reperdre 27 % en fin de mois, ramenant sa progression à un robuste 19 % en 2026. Ces mouvements erratiques et ultra-spéculatifs devront être analysés tout au long de l'année, mais il apparaît que, si bulle spéculative il y a, elle concerne davantage les métaux que l'intelligence artificielle, et qu'elle a déjà commencé à se dégonfler. Dans ce contexte, les marchés actions s'affichent une nouvelle fois en progression, à quelques rares exceptions près : si le CAC 40 s'effrite de 0,3 %, l'Eurostoxx 50 et le Stoxx 600 progressent de près de 3 % chacun, tirés par les matières premières, les banques et les services aux collectivités. Aux États-Unis, le Nasdaq et le S&P 500 s'adjugent entre 1 % et 1,5 %. Les marchés obligataires européens tirent leur épingle du jeu, notamment grâce à la France, qui parvient à rassurer les investisseurs sur sa capacité à disposer d'un budget pour 2026. Le taux de l'OAT à 10 ans régresse d'une quinzaine de points de base, ramenant le surcroît de rémunération par rapport au taux allemand de même maturité à moins de 60 points de base. En revanche, aux États-Unis, le taux à 10 ans franchit à nouveau la barre des 4,20 %, dans un contexte de repentification de la courbe des taux. Au Japon, les taux à 10 ans et à 30 ans s'affichent respectivement à 2,25 % et 3,65 %, des niveaux inédits depuis la fin du siècle dernier. Enfin, l'euro poursuit sa progression face au dollar et gagne à nouveau 1 %, tandis qu'il perd quelques dixièmes de pourcent face au yen.

février 2026

Après un mois de janvier marqué par des excès spectaculaires sur certaines classes d'actifs, février aura été plus politique que spéculatif. Les marchés actions poursuivent leur progression, presque méthodiquement, mais l'environnement macro s'est densifié. L'un des moments forts du mois aura été le discours sur l'état de l'Union de Donald Trump. Le président américain a mis en scène une économie qu'il qualifie de « redressement historique », insistant sur la vigueur de la croissance, le dynamisme de l'emploi et le succès de ses baisses d'impôts. Une lecture optimiste, en décalage avec plusieurs enquêtes d'opinion montrant une insatisfaction persistante des ménages sur le pouvoir d'achat et le coût du logement. Sur le plan économique, le discours a mêlé annonces ambitieuses et arithmétique incertaine. Promesses de facilitation d'accès au logement, élargissement d'un plan d'épargne retraite, substitution revendiquée de l'impôt sur le revenu par les recettes douanières : les marchés ont surtout retenu le volontarisme budgétaire. L'invalidation partielle de certaines mesures tarifaires par la Cour suprême ajoute une couche d'incertitude juridique, tandis que l'exécutif laisse entendre qu'il pourrait recourir à des mécanismes alternatifs sans vote du Congrès. La dimension géopolitique n'a pas été en reste. Au-delà des déclarations sur l'énergie et la croissance, le dernier week-end de février a été marqué par une escalade majeure au Moyen-Orient, avec des frappes militaires conjointes des États-Unis et d'Israël contre des cibles stratégiques iraniennes aboutissant à l'élimination du « guide suprême » Ali Khamenei. La riposte de Téhéran via des missiles et des drones ne s'est pas fait attendre. Cette crise, qui a intensifié les tensions régionales, a eu des répercussions immédiates sur les marchés : hausse du pétrole et de l'or, renforcement des devises refuges et légère pression sur les actions, consolidant ainsi la prime de risque géopolitique. En Europe, les indicateurs

avancés allemands montrent un frémissement manufacturier, et l'activité en zone euro surprend légèrement à la hausse. Sans parler de véritable reprise, le scénario d'atterrissage en douceur gagne en crédibilité. Du côté des banques centrales, la Fed a maintenu ses taux inchangés et confirmé son attentisme. La désinflation progresse, mais la solidité de l'emploi et de la consommation ne justifie pas encore un assouplissement rapide. Les marchés repoussent désormais les premières baisses de taux vers le second semestre. De son côté, la BCE a également opté pour le statu quo. Si le processus de désinflation est engagé, l'institution souhaite davantage de visibilité, notamment sur les salaires. Le ton apparaît toutefois un peu moins restrictif qu'à la fin de 2025. Ce double statu quo a contribué à stabiliser les anticipations, sans faire disparaître totalement la volatilité sur les taux longs. Cette accalmie relative sur le front monétaire a toutefois permis au marché de se recentrer sur les moteurs microéconomiques et sectoriels. Au fil des dernières semaines, le marché européen a semblé passer au crible, de manière presque méthodique, l'ensemble des secteurs liés de près ou de loin au thème de l'intelligence artificielle. Après une phase de rotation marquée, où chaque compartiment a tour à tour été interrogé sur sa capacité à capter ou à subir la vague technologique, les investisseurs paraissent aujourd'hui reprendre de la hauteur. Le ton s'est apaisé : l'analyse ne se limite plus aux risques de disruption, mais s'élargit désormais à la lecture des gains potentiels, notamment en matière de productivité et de maîtrise des coûts. Ce recentrage sur les gains opérationnels plutôt que sur la peur du bouleversement semble réancrer la dynamique boursière sur des fondamentaux plus rationnels. Dans ce contexte dense, les marchés actions évoluent de façon disparate : CAC 40 +5,1%, EuroStoxx 50 +2,7%, Stoxx Europe 600 +3,3%, S&P 500 -0.9%, Nasdaq -3.4%, MSCI EM +5.4%. L'Europe surperforme, portée par les financières, l'énergie et certaines valeurs industrielles bénéficiant du redressement des indicateurs avancés. À l'inverse, la technologie américaine marque le pas après un exercice 2025 exceptionnel, confirmant la rotation sectorielle amorcée en début d'année. Les flux montrent également un rééquilibrage géographique progressif au profit du Vieux Continent, dont les valorisations demeurent plus attractives relativement aux États-Unis. Les marchés émergents évoluent de manière plus contrastée, soutenus en Asie par la stabilisation de la conjoncture chinoise, tandis que le Japon poursuit sa trajectoire positive, porté par la dynamique bénéficiaire des entreprises et la normalisation graduelle de sa politique monétaire. Sur le marché obligataire, les taux américains évoluent sans direction franche, oscillant au gré des anticipations de politique monétaire et des annonces budgétaires. En Europe, la détente observée en janvier se prolonge modérément, avec des spreads périphériques contenus. Le crédit corporate fait preuve de résilience. Les spreads Investment Grade restent globalement stables, soutenus par des bilans solides et une demande persistante de portage. Le High Yield poursuit une compression mesurée, dans un environnement macroéconomique qui ne laisse pas entrevoir de tensions significatives sur le risque de défaut. Sur le marché des changes, l'euro consolide face au dollar à 1.18, traduisant un équilibre fragile entre incertitude politique américaine et amélioration conjoncturelle européenne.

mars 2026

Le mois de février s'est achevé avec le déclenchement de la guerre menée par la coalition américano-israélienne contre le régime des mollahs iraniens. Cet événement géopolitique majeur a largement dicté l'évolution des marchés financiers au cours du mois de mars. Il est donc pertinent d'en analyser les effets sur les marchés actions à travers les différentes régions du monde. Tout d'abord, les marchés asiatiques ont été les plus fortement pénalisés durant cette

période. Cela s'explique notamment par leur forte dépendance énergétique. Une grande partie du pétrole mondial transite en effet par le détroit d'Ormuz à destination de l'Asie. Or, dès le début du conflit, le prix du baril de brut a bondi de plus de 70%, ce qui a pesé lourdement sur les économies de la région. En conséquence, les principaux indices boursiers asiatiques ont reculé, avec une baisse de plus de 13% en dollars pour l'indice représentatif du continent. En Europe, la situation a également été marquée par une forte incertitude. Les hésitations des pays européens quant à leur soutien à l'opération militaire ont alimenté le doute des investisseurs. Cette incertitude s'est traduite par une baisse des marchés : l'Euro Stoxx 50 et le CAC 40 ont ainsi perdu plus de 9% sur le mois de mars. Cependant, derrière cette tendance globale, les performances varient fortement selon les secteurs. Les entreprises liées à l'énergie ont bénéficié de la hausse des prix du pétrole : l'indice Euro Stoxx Oil & Gas progresse de 9% sur le mois et le MSCI Europe Energy (incluant les pétrolières britanniques) affiche même une hausse de 22 % sur la même période, les deux bondissant sur le trimestre d'une quarantaine de pourcents. Le secteur de la défense résiste relativement bien, avec une baisse limitée à moins de 7 %, bien que les performances des entreprises soient contrastées, Rheinmetall perdant 13 % quand Leonardo progresse de 2%. À l'inverse, les secteurs plus sensibles à la consommation, comme le luxe, ont été durement touchés. Le secteur des biens de consommation discrétionnaire recule de plus de 10 %, avec des baisses particulièrement marquées pour certaines grandes valeurs ; comme Hermès qui plonge de plus de 20 % au mois de mars 2026. Du côté des États-Unis, les marchés ont fait preuve d'une plus grande résilience. Malgré un choc pétrolier d'une ampleur inédite depuis les années 1970 et un prix du pétrole WTI dépassant les 100 dollars à plusieurs reprises, les grands indices ont relativement bien tenu. Le S&P 500 et le Nasdaq reculent de moins de 5 % sur le mois. Là encore, les écarts entre secteurs sont importants : certains, comme l'habillement, chutent fortement (-24%), tandis que d'autres, comme la chimie de base, profitent de la situation (+33%). Enfin, on notera que l'indice boursier de Tel-Aviv ne recule que de moins de 1% en shekel israélien. Sur les marchés obligataires, le choc a également été significatif. Les taux d'intérêt ont augmenté de manière généralisée, en particulier sur les maturités courtes (jusqu'à 5 ans). Cette hausse des taux a entraîné une baisse des prix des obligations. Les indices obligataires enregistrent ainsi des performances négatives, qu'il s'agisse du crédit européen (-2.3%), des obligations souveraines (-3%) ou du segment à haut rendement (-2.5%). Enfin, sur le marché des changes, l'euro s'est déprécié face au dollar, reculant de plus de 2 %. En revanche, il ne baisse que légèrement face au yen, ce qui peut surprendre, ce dernier jouant habituellement un rôle de valeur refuge en période de crise.

Performances :

Sur l'exercice arrêté au 31 mars 2026, le fonds a réalisé une performance de

part M : 1,49%
part A : 0,94%
part CT : 0,68%
part N : 0,95%

contre +2,03% pour son indice de référence.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Rapport certifié du commissaire aux comptes

UFF OBLIGATION PRUDENCE

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
MYRIA AM

70 avenue de l'Europe
92270 BOIS-COLOMBES

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2026

UFF OBLIGATION PRUDENCE

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
MYRIA AM

70 avenue de l'Europe
92270 BOIS-COLOMBES

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2026

Aux porteurs de parts du FCP UFF OBLIGATION PRUDENCE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif UFF OBLIGATION PRUDENCE constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 avril 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes

d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En raison des délais de communication de certaines informations nécessaires à la finalisation de nos travaux, le présent rapport est émis le 15 août 2026

Paris La Défense, le 15 août 2026

Le Commissaire aux Comptes
Deloitte & Associés

Atsou DOH

Atsou DOH

UFF OBLIGATION PRUDENCE

COMPTES ANNUELS 31/03/2026

Bilan Actif au 31/03/2026 en EUR	31/03/2026	31/03/2025
Immobilisations corporelles nettes	0,00	0,00
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances (D)	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	328 322 937,11	198 815 698,67
OPCVM	328 322 937,11	196 792 606,18
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00	2 023 092,49
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00	0,00
Dépôts (F)	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (G)	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	0,00
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Prêts (I) (*)	0,00	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	328 322 937,11	198 815 698,67
Créances et comptes d'ajustement actifs	0,00	0,00
Comptes financiers	1 112 619,63	1 795 532,55
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	1 112 619,63	1 795 532,55
Total de l'actif I+II	329 435 556,74	200 611 231,22

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/03/2026 en EUR	31/03/2026	31/03/2025
Capitaux propres :		
Capital	325 436 315,55	193 422 339,64
Report à nouveau sur revenu net	0,00	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice	3 193 649,64	6 217 199,00
Capitaux propres I	328 629 965,19	199 639 538,64
Passifs de financement II (*)	0,00	0,00
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	328 629 965,19	199 639 538,64
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (B)	0,00	0,00
Emprunts (C) (*)	0,00	0,00
Autres passifs éligibles (D)	0,00	0,00
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	0,00	0,00
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	804 147,76	970 270,76
Concours bancaires	1 443,79	1 421,82
Sous-total autres passifs IV	805 591,55	971 692,58
Total Passifs : I+II+III+IV	329 435 556,74	200 611 231,22

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/03/2026 en EUR	31/03/2026	31/03/2025
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières :		
Produits sur actions	0,00	0,00
Produits sur obligations	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Autres produits financiers	13 695,91	43 808,21
Sous-total produits sur opérations financières	13 695,91	43 808,21
Charges sur opérations financières :		
Charges sur opérations financières	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Charges sur emprunts	0,00	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00	0,00
Autres charges financières	-4 032,66	-19 010,31
Sous-total charges sur opérations financières	-4 032,66	-19 010,31
Total revenus financiers nets (A)	9 663,25	24 797,90
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00	0,00
Autres produits	0,00	0,00
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-2 202 845,80	-1 420 875,84
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-2 202 845,80	-1 420 875,84
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	-2 193 182,55	-1 396 077,94
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-1 241 334,66	-612 227,64
Sous-total revenus nets I = (C+D)	-3 434 517,21	-2 008 305,58
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus ou moins-values réalisées	1 526 983,88	3 297 708,92
Frais de transactions externes et frais de cession	-19 536,38	-14 840,43
Frais de recherche	0,00	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	1 507 447,50	3 282 868,49
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	823 477,22	1 966 272,48
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	2 330 924,72	5 249 140,97

Compte de résultat au 31/03/2026 en EUR	31/03/2026	31/03/2025
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	1 895 553,86	2 377 436,93
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	44,22	-2 321,56
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	1 895 598,08	2 375 115,37
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	2 401 644,05	601 248,24
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	4 297 242,13	2 976 363,61
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	0,00	0,00
Impôt sur le résultat V (*)	0,00	0,00
Résultat net I + II + III + IV + V	3 193 649,64	6 217 199,00

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Annexe des comptes annuels

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a.Stratégie et profil de gestion

Le FCP a pour objectif d'obtenir, sur la durée de placement recommandée, une performance supérieure à €STR capitalisé + 0,95% pour les parts A, à €STR capitalisé + 0,95% pour les parts N, à €STR capitalisé + 1.50% pour les parts M et à €STR capitalisé + 0,95% pour les parts CT, nette des frais de gestion réels, par le biais d'une gestion discrétionnaire mise en œuvre sur différentes classes d'actifs (monétaire, obligations, actions, obligations convertibles) et sur toutes les zones géographiques à travers des investissements en organismes de placement collectif (OPC) et produits dérivés listés.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b.Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/03/2025	31/03/2026
Actif net Global en EUR	148 357 198,24	118 555 816,86	102 513 239,28	199 639 538,64	328 629 965,19
Part UFF ALLOCATION PRUDENCE A en EUR					
Actif net	133 370 118,71	105 551 013,69	93 008 390,24	191 132 044,10	283 212 308,41
Nombre de titres	135 160,9539	110 256,1347	94 012,2227	187 197,1922	274 678,0301
Valeur liquidative unitaire	986,75	957,32	989,32	1 021,01	1 031,07
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	6,05	-32,60	6,60	26,94	7,32
Capitalisation unitaire sur revenu	-11,23	-10,36	-9,93	-10,51	-10,79
Part UFF ALLOCATION PRUDENCE M en EUR					
Actif net	14 987 079,53	13 004 803,17	9 504 849,04	7 397 153,75	403 818,17
Nombre de titres	15 104,0000	13 435,0000	9 450,0000	7 086,7402	381,0000
Valeur liquidative unitaire	992,25	967,97	1 005,80	1 043,80	1 059,89
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	6,01	-32,88	6,70	27,46	7,51
Capitalisation unitaire sur revenu	-5,42	-5,19	-4,70	-5,01	-5,24
Part UFF ALLOCATION PRUDENCE N en EUR					
Actif net	0,00	0,00	0,00	1 110 340,79	40 098 181,61
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	10 955,0000	391 766,0000
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	101,35	102,35
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00	0,00	0,90	0,72
Capitalisation unitaire sur revenu	0,00	0,00	0,00	-0,47	-1,07
Part UFF OBLIGATION PRUDENCE CT en EUR					
Actif net	0,00	0,00	0,00	0,00	4 915 657,00
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	0,00	2 679,1631
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	1 834,77
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	12,00
Capitalisation unitaire sur revenu	0,00	0,00	0,00	0,00	-17,74

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins values latentes ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Ces frais recouvrent :

- Les frais de gestion financière ;
- Les frais administratifs externes à la société de gestion ;
- Les frais indirects maximum (commissions et frais de gestion). Dans le cas d'OPCVM investissant à plus de 20 % de l'actif net dans des OPCVM de droit français ou étranger, des FIA de droit français ou des FIA établis dans un autre Etat membre de l'Union européenne, ou des fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger, mention du niveau maximal des frais et commissions indirects ;
- Les commissions de mouvement. Le barème des commissions de mouvement devant figurer dans le prospectus devra préciser notamment :
 - Les assiettes retenues sur :
 - les transactions,
 - les opérations sur titres,
 - les autres opérations,
 - Les taux ou montants applicables à ces différentes assiettes (par mesure de simplification, les OPCVM ont la possibilité de mentionner un taux maximum, pour l'ensemble des instruments),
 - Les clés de répartition entre les différents acteurs ;
 - La commission de surperformance.

Les frais de fonctionnement et de gestion sont provisionnés à chaque valeur liquidative et prélevés mensuellement. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter au document d'information clé pour l'investisseur.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et Frais de fonctionnement et autres services*	Actif net	Part M : 0,50% TTC maximum Part A : 1,05% TTC maximum Part N : 1,05% TTC maximum Part CT : 1,05% TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	1 % TTC
Prestataires percevant des commissions de mouvement 100% Dépositaire (pour le traitement des ordres)	Prélèvement sur chaque transaction	De 10 euros à 150 euros HT selon la transaction et en fonction de la zone géographique (voir tarification ci-dessous**).
Commissions de surperformance	Actif net	La part variable des frais de gestion représentera 10 % TTC maximum de la différence, si elle est positive, entre la performance du Fonds et celle de l'indice €STR capitalisé majorée de 1,50% pour la part M et majorée de 0,95% pour la part A, la part N et la part CT

Seuls les frais mentionnés ci-dessous peuvent être hors champ des 5 blocs de frais évoqués ci-dessus et doivent dans ce cas être mentionnés ci-après :

- les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du d) du 3° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec l'OPCVM) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : Lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

L'information relative à ces frais est décrite en outre ex post dans le rapport annuel de l'OPCVM.

Une quote-part des frais de fonctionnement et de gestion peut-être éventuellement attribuée à un tiers distributeur afin de rémunérer l'acte de commercialisation de l'OPCVM.

*Conformément à la Position-recommandation AMF DOC-2011-05, sont inclus dans les « frais de fonctionnement et autres services », les frais suivants :

- Les frais d'enregistrement et de référencement des fonds
- Les frais d'information clients et distributeurs
- Les frais des données
- Les frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc.
- Les frais liés au respect d'obligations réglementaires et aux reporting régulateurs

** **Prestations perçues par le dépositaire pour le traitement des ordres :**

Prestations & conditions tarifaires	ESES	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4
Frais de transaction (R/I ou S/R)	10 €	25 €	45 €	100 €	150 €
Instruction manuelle ou réparée	5 €	5 €	5 €	5 €	5 €

ESES : France, Belgique, Pays-Bas.

Zone Groupe 1 : Valeurs de la zone monétaire EUR (hors ESES & Slovénie) : Allemagne, Autriche, Espagne, Finlande, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg,

Portugal + Clearstream, Euroclear, États-Unis, Japon, Norvège, Suède, Canada, Royaume-Uni, Suisse, Australie, Danemark.

Zone Groupe 2 : Israël, Thaïlande, Inde, Brésil, Slovénie, Nouvelle-Zélande, Hongrie, Taiwan.

Zone Groupe 3 : Mexique, Russie, République Tchèque.

Zone Groupe 4 : Qatar.

Commission de surperformance :

La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée, sur la durée de l'exercice comptable (période d'observation), selon les modalités suivantes :

- Les frais de gestion variables sont provisionnés à chaque valeur liquidative. La commission de surperformance sera provisionnée en cours d'exercice et prélevée à la fin de l'exercice même en cas de performance absolue négative de l'OPC.

- Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 10% TTC représente la différence entre l'actif des parts M, A, N et CT avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'€STR +1,50% pour la part M, à celle de l'€STR +0,95% pour la part N, à celle de l'€STR+0,95% pour la part A et à celle de l'€STR+0,95% pour la part CT sur la période de

calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que les parts M, A, N et CT (ci-après l' « Actif de référence »).

En cas de sous-performance des parts M, N, A et CT par rapport à l'Actif de référence, la part des frais de gestion variables est réajustée par une reprise de provision à hauteur de la dotation existante.

- En cas de rachats, la quote-part de la provision de frais de gestion variables correspondant au nombre de parts rachetées est définitivement acquise à la société de gestion. Celle-ci sera perçue à la clôture de l'exercice.

La commission de surperformance est prélevée seulement si les conditions suivantes sont réunies :

À compter de l'exercice ouvert le 1er avril 2022, toute sous-performance du fonds par rapport à l'actif de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. À cette fin, la durée cible de la période de référence de la performance est fixée à cinq ans. Une commission de surperformance ne pourra être payée que si des résultats positifs ont été enregistrés au cours de la période de référence. Toute sous-performance au cours de la période de référence de cinq ans (y compris l'exercice au cours duquel les provisions sont calculées) devrait être rattrapée avant que la commission de surperformance ne devienne exigible. Autrement dit, une commission de surperformance ne sera prélevée à la fin de l'exercice, qu'à la condition que la surperformance excède toutes les sous-performances au cours des cinq années précédentes.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part UFF ALLOCATION PRUDENCE A	Capitalisation	Capitalisation
Part UFF ALLOCATION PRUDENCE N	Capitalisation	Capitalisation
Part UFF OBLIGATION PRUDENCE CT	Capitalisation	Capitalisation
Part UFF ALLOCATION PRUDENCE M	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/03/2026	31/03/2025
Capitaux propres début d'exercice	199 639 538,64	102 513 239,28
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	229 954 180,52	153 410 365,90
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-102 173 581,00	-60 545 972,46
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-2 193 182,55	-1 396 077,94
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	1 507 447,50	3 282 868,49
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	1 895 598,08	2 375 115,37
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00	0,00
Autres éléments (*)	-36,00 (*)	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	328 629 965,19	199 639 538,64

(*) 31/03/2026 : Résultat de fusion : -36€.

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part UFF ALLOCATION PRUDENCE A		
Parts souscrites durant l'exercice	175 078,7823	181 293 215,20
Parts rachetées durant l'exercice	-87 597,9444	-90 475 664,89
Solde net des souscriptions/rachats	87 480,8379	90 817 550,31
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	274 678,0301	
Part UFF ALLOCATION PRUDENCE M		
Parts souscrites durant l'exercice	157,0000	166 054,76
Parts rachetées durant l'exercice	-6 862,7402	-7 187 347,81
Solde net des souscriptions/rachats	-6 705,7402	-7 021 293,05
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	381,0000	
Part UFF ALLOCATION PRUDENCE N		
Parts souscrites durant l'exercice	399 401,0000	41 042 333,89
Parts rachetées durant l'exercice	-18 590,0000	-1 908 971,73
Solde net des souscriptions/rachats	380 811,0000	39 133 362,16
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	391 766,0000	

B3a.Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part UFF OBLIGATION PRUDENCE CT		
Parts souscrites durant l'exercice	4 088,6354	7 452 576,67
Parts rachetées durant l'exercice	-1 409,4723	-2 601 596,57
Solde net des souscriptions/rachats	2 679,1631	4 850 980,10
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	2 679,1631	

B3b.Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part UFF ALLOCATION PRUDENCE A	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part UFF ALLOCATION PRUDENCE M	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part UFF ALLOCATION PRUDENCE N	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part UFF OBLIGATION PRUDENCE CT	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
UFF ALLOCATION PRUDENCE A FR0014001HG4	Capitalisation	Capitalisation	EUR	283 212 308,41	274 678,0301	1 031,07
UFF ALLOCATION PRUDENCE M FR0014001HH2	Capitalisation	Capitalisation	EUR	403 818,17	381,0000	1 059,89
UFF ALLOCATION PRUDENCE N FR001400OYG7	Capitalisation	Capitalisation	EUR	40 098 181,61	391 766,0000	102,35
UFF OBLIGATION PRUDENCE CT FR001400UWL8	Capitalisation	Capitalisation	EUR	4 915 657,00	2 679,1631	1 834,77

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a.Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	0,00					

C1b.Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
	+/-					
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

C1c.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 112,62	0,00	0,00	0,00	1 112,62
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-1,44	0,00	0,00	0,00	-1,44
Hors-bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00	1 111,18

C1d.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	]3 - 6 mois] (*) +/-	]6 - 12 mois] (*) +/-	]1 - 3 ans] (*) +/-	]3 - 5 ans] (*) +/-	]5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 112,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-1,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	1 111,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e.Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 USD +/-	Devise 2 CHF +/-	Devise 3 GBP +/-	Devise 4 +/-	Devise N +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,03	0,00	0,00
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-0,98	-0,46	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	-0,98	-0,46	0,03	0,00	0,00

C1f.Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	0,00	0,00	0,00

C1g.Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan Dépôts Instruments financiers à terme non compensés Créances représentatives de titres financiers reçus en pension Créances représentatives de titres donnés en garantie Créances représentatives de titres financiers prêtés Titres financiers empruntés Titres reçus en garantie Titres financiers donnés en pension Créances Collatéral espèces Dépôt de garantie espèces versé Opérations figurant au passif du bilan Dettes représentatives des titres donnés en pension Instruments financiers à terme non compensés Dettes Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination de l'OPC	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation de l'OPC	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
LU1650487413	AMUNDI EURO GOVERNMENT BOND 1-3Y UCITS ETF ACC	Amundi Asset Management	Fonds / Obligations	Luxembourg	EUR	51 155 460,95
LU1287023003	MULTI-UNITS LUXEMBOURG - Lyxor Euro Government Bond 5-7Y (DR	Amundi Asset Management	Fonds / Obligations	Luxembourg	EUR	3 400 189,95
LU2533810862	BNPP EASY JPM ESG EMU GOVERNMENT BOND IG 1 3Y UEC	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG	Fonds / Obligations	Luxembourg	EUR	51 151 518,95
LU0423949717	BNP Paribas InstiCash EUR 3M Standard VNAV I Cap	BNP PARIBAS LUXEMBOURG	Fonds / Monétaire	Luxembourg	EUR	30 820 223,26
IE00BD5CVC03	BNY MELLON GLOBAL SHORT-DATED HIGH YIELD BOND FUND EUR W ACC	BNY MELLON GLOBAL MANAGEMENT LTD	Fonds / Obligations	Irlande	EUR	6 807 375,28
LU1932489690	CARMIGNAC PTF CREDIT F C	Carmignac Gestion Luxembourg S.A	Fonds / Obligations	Luxembourg	EUR	13 592 140,80
LU0992624949	CARMIGNAC PTF SECURITE FW EUR ACC	Carmignac Gestion Luxembourg S.A	Fonds / Obligations	Luxembourg	EUR	20 435 136,93
FR0010389254	CM-AM Moneplus IC	CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT	Fonds / Monétaire	France	EUR	29 951 160,28
LU0490769915	JANUS HENDERSON ABSOLUTE RETURN FUND IHC	JANUS HENDERSON INVESTORS EUROPE S.A.	Fonds / Actions	Luxembourg	EUR	20 484 229,21
IE00BFZMJT78	NEUBERG BRM UL SH ET EB EUR IA	NEUBERGER BERMAN ASSET MANAGEMENT IR	Fonds / Obligations	Irlande	EUR	20 405 122,80
LU1694214633	NORDEA1 LOW DUR EUR C-BI EUR	NORDEA INVESTMENT FUND	Fonds / Obligations	Luxembourg	EUR	20 468 580,10
LU2696109565	BOND INVESTMENT OPPORTUNITY X EUR CAP	QUAERO CAPITAL FUNDS (LUX) SICAV - CHINA	Fonds / Obligations	Luxembourg	EUR	13 635 488,00
LU1808849555	RAM Mediobanca Strata UCITS Credit Fund I4 EUR	RAM ACTIVE INVESTMENTS SA	Fonds / Obligations	Luxembourg	EUR	5 102 054,54
FR0010613521	Hugau Obli 1-3 I	RICHELIEU INVEST	Fonds / Obligations	France	EUR	20 426 146,44
LU1585265819	TIKEHAU SHORT DURATION I-Acc-EUR	TIKEHAU IM	Fonds / Obligations	Luxembourg	EUR	20 488 109,62
Total						328 322 937,11

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/03/2026
Créances		
Total des créances		0,00
Dettes		
	Rachats à payer	557 561,25
	Frais de gestion fixe	246 547,39
	Frais de gestion variable	39,12
Total des dettes		804 147,76
Total des créances et des dettes		-804 147,76

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/03/2026
Part UFF ALLOCATION PRUDENCE A	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	2 034 100,41
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,05
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part UFF ALLOCATION PRUDENCE M	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	4 369,00
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part UFF ALLOCATION PRUDENCE N	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	101 579,12
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,05
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part UFF OBLIGATION PRUDENCE CT	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	62 758,15
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,05
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	39,12
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/03/2026
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

D4. Autres informations

D4a.Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/03/2026
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b.Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/03/2026
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a.Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/03/2026	31/03/2025
Revenus nets	-3 434 517,21	-2 008 305,58
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	-3 434 517,21	-2 008 305,58
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	-3 434 517,21	-2 008 305,58

Part UFF ALLOCATION PRUDENCE A

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/03/2026	31/03/2025
Revenus nets	-2 965 162,93	-1 967 521,82
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-2 965 162,93	-1 967 521,82
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	-2 965 162,93	-1 967 521,82
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-2 965 162,93	-1 967 521,82
Total	-2 965 162,93	-1 967 521,82
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

Part UFF ALLOCATION PRUDENCE M

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/03/2026	31/03/2025
Revenus nets	-1 996,79	-35 568,89
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-1 996,79	-35 568,89
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	-1 996,79	-35 568,89
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-1 996,79	-35 568,89
Total	-1 996,79	-35 568,89
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

Part UFF ALLOCATION PRUDENCE N

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/03/2026	31/03/2025
Revenus nets	-419 813,75	-5 214,87
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-419 813,75	-5 214,87
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	-419 813,75	-5 214,87
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-419 813,75	-5 214,87
Total	-419 813,75	-5 214,87
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

Part UFF OBLIGATION PRUDENCE CT

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/03/2026	31/03/2025
Revenus nets	-47 543,74	0,00
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-47 543,74	0,00
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	-47 543,74	0,00
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-47 543,74	0,00
Total	-47 543,74	0,00
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

D5b.Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/03/2026	31/03/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	2 330 924,72	5 249 140,97
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	2 330 924,72	5 249 140,97
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	2 330 924,72	5 249 140,97

Part UFF ALLOCATION PRUDENCE A

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/03/2026	31/03/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	2 011 147,39	5 044 588,35
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	2 011 147,39	5 044 588,35
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	2 011 147,39	5 044 588,35
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	2 011 147,39	5 044 588,35
Total	2 011 147,39	5 044 588,35
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

Part UFF ALLOCATION PRUDENCE M

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/03/2026	31/03/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	2 861,78	194 647,46
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	2 861,78	194 647,46
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	2 861,78	194 647,46
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	2 861,78	194 647,46
Total	2 861,78	194 647,46
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

Part UFF ALLOCATION PRUDENCE N

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/03/2026	31/03/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	284 742,29	9 905,16
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	284 742,29	9 905,16
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	284 742,29	9 905,16
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	284 742,29	9 905,16
Total	284 742,29	9 905,16
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

Part UFF OBLIGATION PRUDENCE CT

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/03/2026	31/03/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	32 173,26	0,00
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	32 173,26	0,00
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	32 173,26	0,00
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	32 173,26	0,00
Total	32 173,26	0,00
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TITRES D'OPC			328 322 937,11	99,91
OPCVM			328 322 937,11	99,91
Gestion collective			328 322 937,11	99,91
AMUNDI EURO GOVERNMENT BOND 1-3Y UCITS ETF ACC	EUR	402 693	51 155 460,95	15,57
BNP Paribas InstiCash EUR 3M Standard VNAV I Cap	EUR	278 793,9333	30 820 223,26	9,38
BNPP EASY JPM ESG EMU GOVERNMENT BOND IG 1 3Y UEC	EUR	4 764 042	51 151 518,95	15,57
BNY MELLON GLOBAL SHORT-DATED HIGH YIELD BOND FUND EUR W ACC	EUR	5 244 511	6 807 375,28	2,07
BOND INVESTMENT OPPORTUNITY X EUR CAP	EUR	12 020	13 635 488,00	4,15
CARMIGNAC PTF CREDIT F C	EUR	88 032	13 592 140,80	4,14
CARMIGNAC PTF SECURITE FW EUR ACC	EUR	170 307	20 435 136,93	6,22
CM-AM Moneplus IC	EUR	46	29 951 160,28	9,11
Hugau Obli 1-3 I	EUR	12 786	20 426 146,44	6,22
JANUS HENDERSON ABSOLUTE RETURN FUND IHC	EUR	2 331 489	20 484 229,21	6,23
MULTI-UNITS LUXEMBOURG - Lyxor Euro Government Bond 5-7Y (DR	EUR	21 392	3 400 189,95	1,03
NEUBERG BRM UL SH ET EB EUR IA	EUR	174 120	20 405 122,80	6,21
NORDEA1 LOW DUR EUR C-BI EUR	EUR	179 661	20 468 580,10	6,23
RAM Mediobanca Strata UCITS Credit Fund I4 EUR	EUR	39 779	5 102 054,54	1,55
TIKEHAU SHORT DURATION I-Acc-EUR	EUR	142 417	20 488 109,62	6,23
Total			328 322 937,11	99,91

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	328 322 937,11
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	1 112 619,63
Autres passifs (-)	-805 591,55
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	328 629 965,19

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part UFF ALLOCATION PRUDENCE A	EUR	274 678,0301	1 031,07
Part UFF ALLOCATION PRUDENCE M	EUR	381,0000	1 059,89
Part UFF ALLOCATION PRUDENCE N	EUR	391 766,0000	102,35
Part UFF OBLIGATION PRUDENCE CT	EUR	2 679,1631	1 834,77

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit: UFF OBLIGATIONS PRUDENCE

Identifiant d'entité juridique : 969500SRJA6BBQSO1Q95

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?



Oui



Non



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ____%



dans des activités qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : ____%



Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____% d'investissements durables.



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

La gestion du fonds UFF Allocation Prudence (ci-après le « Fonds ») a été discrétionnaire quant à l'allocation d'actifs et la sélection des OPC sous-jacents. Le Fonds a donc promu des caractéristiques environnementales et sociales en investissant au minimum à 70% dans des OPC relevant des articles 8 ou 9 de la réglementation SFDR.

UFF Allocation Prudence, étant un fonds de fonds, son approche est tributaire des approches ESG des sous-jacents et n'en fait pas la synthèse en transparence.

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

Non applicable compte tenu de la stratégie du fonds

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Non applicable compte tenu de la stratégie du fonds

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisé n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

— *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Non applicable compte tenu de la stratégie du fonds

— *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Non applicable compte tenu de la stratégie du fonds

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.



Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.



Compte tenu du fait qu'UFF Allocation Prudence est un fonds de fonds, il ne prend pas en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité. En effet, les différents sous-jacents ont chacun leur approche et elles ne sont pas forcément conciliables simplement.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements qui **constituent la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

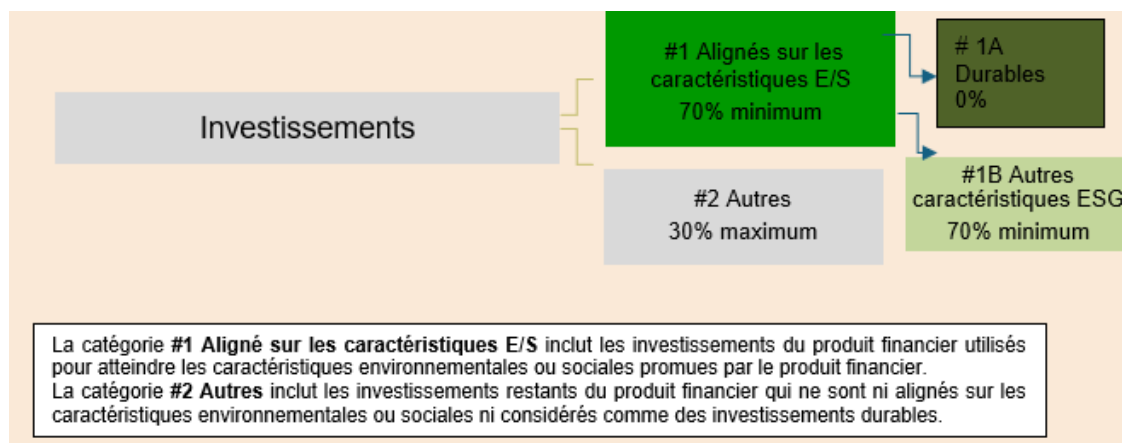
Investissements les plus importants	Article	% d'actifs
AM EURO GOV BOND 1-3Y-ETF A	SFDR 6	15,57%
BNP JP ES EM GB 1-3 UE-UE EA	SFDR 8	15,57%
BNP INS EUR 3M-I CAP	SFDR 8	9,38%
CM-AM MONEPLUS-IC	SFDR 8	9,11%
TIKEHAU SHORT DUR-I-ACC-EUR	SFDR 8	6,23%
JAN HND FD-ABSLT RT FD-IEAH	SFDR 8	6,23%
NORDEA1 LOW DUR EUR C-BI EUR	SFDR 8	6,23%
CARMIGNAC-SECURT-FW EUR ACC	SFDR 8	6,22%
Hugau Obli 1-3 I	SFDR 8	6,22%
NEUB BER SH DUR EUR BD-I EUR	SFDR 8	6,21%



L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

- **Quelle était l'allocation des actifs ?**



- **#1 Aligné avec les caractéristiques E/S** : les OPC intégrant des critères ESG représentent au moins 70% des titres en portefeuille
- **#2 Autres** : Dans la limite de 30% maximum de l'actif, le gérant pourra sélectionner des OPC ne disposant pas d'un score ESG.
- La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** couvre exclusivement des investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans cette catégorie, le FCP ne s'engage pas à réaliser des investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

- **Au 31 mars 2026, le fonds a 79.2%** de son actif net constitué d'investissements contribuant au minimum à la promotion de caractéristiques environnementales et sociales (**#1 Alignés sur les caractéristiques E/S**), c'est-à-dire relevant des articles 8 ou 9 du règlement SFDR.
- Le fonds a donc 20.8% de son actif net appartenant à la poche **#2 Autres** constitués très majoritairement d'OPC qui relèvent toujours de l'article 6 SFDR.

● *Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?*

Compte tenu du fait qu'UFF Allocation Prudence est un fonds de fonds, nous avons une vision partielle des secteurs économiques dans lesquels les investissements sont réalisés.

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Non applicable compte tenu de la stratégie du fonds

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?

☐

Oui :

☐

Dans le gaz fossile

☐

Dans l'énergie nucléaire

☒

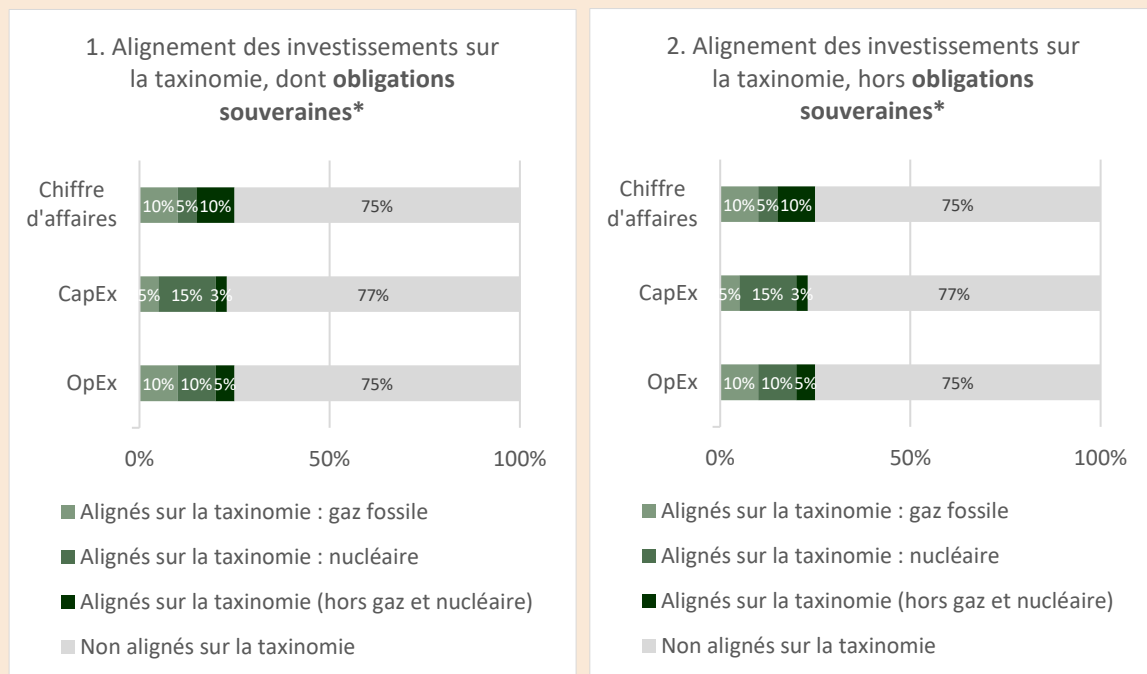
Non

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ; **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **Des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Ce graphique représente x% des investissements totaux.

*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Le Fonds n'a pas réalisé d'investissements durables avec un objectif environnemental. Par ailleurs, il n'y a aucune part minimale d'investissements dans les activités transitoires et habilitantes sur laquelle le Fonds s'engage.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

⁴²Cette annexe contenant les informations annuelles relatives au fonds conformément au Règlement Délégué (UE) 2022/1288 est la première à être publiée.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental **qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.**



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Non applicable



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Non applicable



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Ces investissements, qui représentent moins de 30% du portefeuille (19.9%), ont consisté en des fonds qui relèvent de l'article 6 du règlement SFDR. Ces fonds entrent dans la construction d'UFF Allocation Prudence pour viser de dépasser son objectif de performance.

Bien que cette catégorie ne dispose pas d'une notation ESG et qu'aucune garantie minimale environnementale et sociale n'ait été mise en place, son utilisation n'aura pas pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les mesures prises pour respecter les caractéristiques environnementale et/ou sociale consistent principalement à investir dans des fonds relevant des articles 8 et 9 du règlement SFDR.

Chaque fonds sous-jacent fait l'objet d'une due diligence visant à comprendre non seulement le processus de gestion financière mais également la méthodologie ESG des gérants et de la société de gestion du sous-jacent, ainsi que les systèmes de gestion des risques financiers et extra-financiers implémentés.

Aussi, pour au minimum 70% des sous-jacents qui composent le portefeuille, nous avons la description des méthodologies ESG de chacun, étant entendu qu'elles sont très difficilement conciliables.

Néanmoins, nous pouvons être confiants sur le fait que des politiques d'exclusions sectorielles et normatives sont implémentées dans les stratégies gérées en Europe avec une approche Best-in-Class ou Best-in-Universe pour les fonds les plus en pointe sur l'intégration des critères extra-financiers dans leur processus de gestion.

Pour ce qui est des fonds gérés en dehors du sol européen, nous constatons que le « Best Effort » est très souvent privilégié.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable

- *En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?*

Non applicable

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?*

Non applicable

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?*

Non applicable

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?*

Non applicable